AGENDA DU CLUB 2023

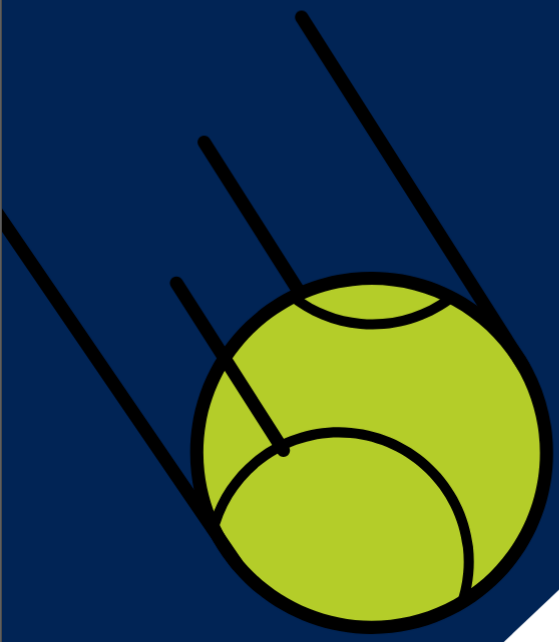

Assemblée Générale

des Clubs du Loiret

Vendredi 21 Octobre 2022

à 19h à Semoy

TENNIS FÉDÉRATION FRANÇAISE TENNIS

TENNIS COMITÉ LOIRET

TENNIS LIGUE CENTRE

1ère partie :
Informations concernant les engagements et formations.

- ***Votre échéancier 2023*** **p 3**
- ***Arbitrage & Juge-Arbitrage : Formation & Recyclage*** **p 6**
- ***Certification de Qualification Professionnelle Educateur de Tennis (CQP-ET)*** **p 13**
- ***Tennis Féminin*** **p 14**
- ***Tennis Entreprise*** **p 25**
- ***Les Championnats par Équipes (toutes catégories)*** **p 36**

2ème partie : Informations à diffuser dans votre club

- ***Coordonnées du Comité Départemental du Loiret - Secteurs*** **p 68**
- ***Services sur Internet*** **p 70**
- ***Devenir Arbitre et/ou Juge-Arbitre*** **p 71**
- ***Trophée National du Jeune Arbitre / Trophée National Senior de l'Arbitrage*** **p 73**
- ***Informations Classement*** **p 75**
- ***Médical et Santé – Certificat médical*** **p 77**
- ***Protection des Données Personnelles*** **p 78**

Calendrier Sportif Départemental, Régional et National (Annexe)

Échéancier 2023

4 Septembre 2022

- **Engagement Équipes Seniors Plus (catégories 35, 45, 55 et 65)**

27 Septembre 2022

- **Candidature Formation Arbitrage / Juge-Arbitrage**

10 Octobre 2022

- **Engagements Coupes Régionales 4ème Série Tennis Entreprise**
- **Engagement Équipes Jeunes 13/14 ans**
- **Engagement Équipes Jeunes 17/18 ans**
- **Engagement Championnats Individuels Seniors 3ème et 4éme Séries, et Seniors Plus (toutes Catégories)**

Jusqu'au 15 Octobre 2022

- **Demande d'Homologation de Tournois via ADOC entre le 1er Janvier et le 30 Avril 2023**

17 Octobre 2022

- **Engagement Championnats Individuels Tennis Entreprise**

24 Octobre 2022

- **Engagement Championnats Départementaux de Doubles**

29 Octobre 2022

- **Engagement Doubles Féminins - Animation Départementale**

3 Novembre 2022

- **Engagements Coupes Départementales 3ème Série Tennis Entreprise**

21 Novembre 2022

- **Engagement Équipes Seniors Hiver**
- **Engagement Équipes Seniors Hiver de NC à 30/3**

3 Décembre 2022

- **Engagement Équipes Raquettes Ados FFT - Phase Départementale**

Jusqu'au 15 Janvier 2023

- **Demande d'Homologation de Tournois via ADOC entre le 1er Mai et le 31 Août 2023**

22 Janvier 2023

- **Engagements Ladies Raquettes**

23 Janvier 2023

- **Engagement Équipes Jeunes 8/9/10 ans ORANGE et 9/10 ans Vert**
- **Engagement Équipes Jeunes 11/12 ans**
- **Engagement Équipes Jeunes 15/16 ans**

3 Février 2023

- **Engagement Challenge Départemental Jeunes (Catégorie 8, 9, 10 ans Orange et Vert)**

8 Février 2023

- **Candidature trophée national de l'arbitrage**

1er Mars 2023

- **Engagement Équipes Seniors Eté**
- **Engagement Équipes Seniors Été de NC à 30/3**

8 Mars 2023

- **Engagement Challenges nationaux TMC Dames – Tableau 30/3 à 30/1**

17 Mars 2023

- **Engagement Initiation Padel**
- **Engagement Championnats Individuels Jeunes, toutes catégories**

3 Avril 2023

- **Engagement Équipes Seniors Plus catégories 60 ans Dames et 70 ans Messieurs**

22 Mai 2023

- **Engagement Challenges nationaux TMC Dames – Tableau NC à 30/4**

1er Juin 2023 ***(Saison Sportive 2024)***

- **Engagement Équipes Tennis Entreprise**

7 Juin 2023

- **Engagement Équipes Raquettes FFT - Phase Départementale**

A R B I T R A G E
J U G E - A R B I T R A G E
Formation & Recyclage

- ✓ **Calendrier des Formations et Recyclages**
- ✓ **Trophée National du Jeune Arbitre**
- ✓ **Trophée National Senior de l'Arbitrage**
- ✓ **Inscriptions et Tarifs**

Arbitres & Juges-Arbitres

Date limite d'inscription : 27 Septembre 2022

Calendriers des formations

- **Juges-Arbitres (JAE1, JAE2, JAT1, JAT2)**

Il est souhaitable de suivre les 2 formations JAT1 et JAE1 en même temps.

La formation des Juges-Arbitres JAT 1, JAE 1 et JAP2 se fait en e-learning avec une première séance de présentation en présentiel.
La formation des Juges-Arbitres JAE2, JAT2 aura lieu courant Novembre-Décembre 2022 et Janvier 2023.
Les dates, lieux et horaires des formations seront confirmés ultérieurement aux candidats (en fonction des demandes et du nombre de candidats inscrits).

JAE2 :	**2 séances de 2 heures 30**
JAT2 :	**6 séances de 2 heures 30**

Nota Recyclage : Cette formation est également ouverte aux Juges-Arbitres souhaitant se recycler.

- **Dates des Examens *(Les convocations seront communiquées pendant la formation)***

Examen de JAE1 et JAT1 : début Février 2023 au Stade de Ligue de Semoy (date transmise par la Ligue) *,
Examen de JAT2 et JAE2 : début Février 2023 au Stade de Ligue de Blois (date transmise par la Ligue) *,
Validation JAE1 et JAE2 : pendant une rencontre de Championnat de France,

** Il est possible que cela change, les candidats seront informés par le Comité du Loiret.*

- **Arbitres (A1)**

La formation des Arbitres A1 sera organisée courant Novembre/Décembre 2022, dans des Clubs qui en feront la demande, et avec leur coopération (Formation en proximité et Examen en proximité sur des Tournois de Clubs), et au Stade de Ligue de Semoy (3 séances pour théorie et pratique sur la chaise).

- **Lieux *(Planning élaboré en fonction du nombre de candidats inscrits***

Dates des Examens *(Les convocations seront communiquées pendant la formation)*

L'examen d'Arbitre de Chaise A1, théorique et pratique, aura lieu lors de Tournois de Clubs en **Décembre 2022/ Février 2023**, des Championnats Individuels du Loiret en **Janvier/Février 2023,** du tournoi TMC « les Trolls » **fin Janvier 2023,** et les finales des Championnats Individuels du Loiret (2 passages sur la chaise).

Nota : La **formation A2** est organisée par la Commission Régionale d'Arbitrage, au Stade de Ligue de Blois :

Stage : en **Janvier** ou **Février 2023**.

Examen théorique et passage sur la chaise : lors des Championnats Individuels Régionaux (**Mai/Juin 2023**).

- **Juges-Arbitres Padel (JAP2)**

Le Juge-Arbitre de Padel niveau 2 (JAP2) est compétent pour organiser de tournois de P25 à P1000 inclus.
Pour devenir JAP2, une formation 100% en ligne est disponible sur le LIFT. En suivant cette formation, vous découvrez en détail les missions du JAP2 et apprendrez à construire des tableaux à départ en ligne, des tableaux à entrées échelonnées, des poules ou encore à organiser des TMC.

A. Rassemblement/Recyclage

Pour le recyclage JAT1 et JAT2 et formation du nouveau AEI/Moja, courant Mars 2023.

Les **JAE** et **JAT** de niveau 1 ou 2 souhaitant se recycler peuvent participer au cycle de formation des Juges-Arbitres qui aura lieu courant **Novembre-Décembre 2021, Janvier 2023** (Cf. §A Juges-Arbitres (JAE1/2, JAT1/2)). Les arbitres de niveau 1 qui souhaitent se recycler doivent venir au cycle de formation des arbitres qui aura lieu fin d'année 2022. Pour les niveaux 2, le **recyclage** se fait pendant le **stage A2, début d'année 2023**.

B. Trophée National du Jeune Arbitre (TNJA)

- Le Trophée du Jeune Arbitre (A1 au moins) est ouvert aux jeunes nés entre **2010 et 2006.**
- La phase Départementale qualificative pour la phase Régionale pour les 13/14 et 15/17 ans, sera organisée au Stade de Ligue de Semoy entre **Février et Avril 2023**, pendant les Championnats Individuels du Loiret.

- Les frais de formation sont offerts par le Comité du Loiret et la Ligue du Centre.

C. Trophée National Senior de l'Arbitrage (TNSA)

- Le Trophée Senior de l'Arbitrage s'adresse aux arbitres A1 et A2, âgés de 25 ans et plus, qui ont une activité annuelle minimale de 20 chaises par saison.
- Le Trophée Senior de l'Arbitrage a pour but de former les arbitres de chaise de la Ligue du Centre-Val de Loire aux techniques les plus poussées de l'Arbitrage.
- De **Septembre 2022 à Mars 2023** : choix des candidats potentiels dans chaque département puis dans la Ligue du Centre-Val de Loire.
- La phase nationale se déroulera **fin Juin/début Juillet 2023**.
- Les frais de formation sont offerts par la Ligue du Centre-Val de Loire et la FFT.

Contact et renseignements :

Pascal DORMAND
Responsable de la Commission Départementale d'Arbitrage (CDA)
: 06 42 19 96 56, E-mail : pascal.dormand3006@gmail.com

Formulaire 'Formation ARBITRE'

Bulletin d'Inscription - Formation ARBITRE

AJ (Jeune Arbitre) .....☐ **A1 .....☐**

A2 .....☐

Lieu de formation souhaité : ……..

Nom : …… Prénom : ……. Date de naissance : ……...

Adresse : ……. Code postal : …… Ville : ……

☎ : 02…… : 06…….. E-MAIL :……

N° de Licence : ……..

Nom du Club : …… N° de Club : 5345……

Signatures obligatoires CANDIDAT PRESIDENT DE CLUB

DATE LIMITE DE RETOUR : 27 SEPTEMBRE 2022

Formulaire 'Formation JUGE-ARBITRE'

Bulletin d'Inscription - Formation JUGE ARBITRE

JAE1 .....☐ **JAE2 .....☐**

JAT1 .....☐ **JAT2 .....☐**

Lieu de formation souhaité : ……..

Nom : …… Prénom : ……. Date de naissance : ……...

Adresse : ……. Code postal : …… Ville : ……

☎ : 02…… : 06…….. E-MAIL :……

N° de Licence : ……..

Nom du Club : …… N° de Club : 5345……

Signatures obligatoires CANDIDAT PRESIDENT DE CLUB

DATE LIMITE DE RETOUR : 27 SEPTEMBRE 2022

Contact : **Pascal DORMAND**
: 06 42 19 96 56, E-mail : pascal.dormand3006@gmail.com

Formulaire 'Formation JUGE-ARBITRE PADEL' – JAP2

Bulletin d'Inscription - Formation JUGE ARBITRE PADEL – JAP2

Nom : …… Prénom : ……. Date de naissance : ……...

Adresse : ……. Code postal : …… Ville : ……

☎ : 02…… : 06…… E-MAIL :……

N° de Licence : ……..

Nom du Club : …… N° de Club : 5345……

Signatures obligatoires CANDIDAT PRESIDENT DE CLUB

DATE LIMITE DE RETOUR : 27 SEPTEMBRE 2022

Contact : **Pascal DORMAND**
: 06 42 19 96 56, E-mail : pascal.dormand3006@gmail.com

Récapitulatif Financier

Formation Arbitrage/Juge-Arbitrage

À remplir par vos soins et à joindre aux inscriptions par voie postale :

Comité du Loiret de Tennis
Mairie de Semoy,
20 Place François Mitterrand - 45450 Semoy

Code Club : 53 45 …… Nom du Club : ……..

Nature de la Formation	**Nombre de CANDIDATS**	**Montant UNITAIRE**	**Montant TOTAL**
Préparation AJ		Offert par le Comité	
Préparation A1 seule (à partir de 5 candidats)		20 €	
Préparation A1 seule (à partir de 10 candidats)		15 €	
Préparation A1 seule (à partir de 15 candidats)		10 €	
Préparation JAE1 seule		20 €	
Préparation JAE2 seule		46 €	
Préparation JAT1 seule		20 €	
Préparation JAT2 seule		46 €	
Préparation JAP2		20 €	
Préparation A1 ET JAE1/2		55 €	
Préparation A1 ET JAT1/2		55 €	
Préparation JAE1/2 ET JAT1/2		65 €	
Préparation A1 ET JAE1/2 ET JAT1/2		75 €	
Stage A2		Organisation Ligue	
TOTAUX			
BILAN			
MONTANT TOTAL :		**DATE :**	
BANQUE :		**N° de CHEQUE :**	

Trophée National du Jeune Arbitre
Formulaire d'inscription

Nom : …… Prénom : ……. Date de naissance : ……...

Adresse : ……. Code postal : …… Ville : ……

☎ : 02…… : 06…….. :……

N° de Licence : ……..

Nom du Club : …… N° de Club : 5345……

Grade :

A1 .....☐ **A2 ..... ☐**

Signature obligatoire des PARENTS :

DATE LIMITE DE RETOUR AU COMITE DU LOIRET : 8 FEVRIER 2023

Trophée National Senior de l'Arbitrage
Formulaire d'inscription

Nom : …… Prénom : ……. Date de naissance : ……...

Adresse : ……. Code postal : …… Ville : ……

☎ : 02…… : 06…….. :……

N° de Licence : ……..

Nom du Club : …… N° de Club : 5345……

Grade :

A1 .....☐ **A2 ..... ☐**

Signature du CANDIDAT :

DATE LIMITE DE RETOUR AU COMITE DU LOIRET : 8 FEVRIER 2023

Cette fiche doit être obligatoirement accompagnée du Rapport d'Activité du Candidat

Contact : **Pascal DORMAND**
: 06 42 19 96 56, E-mail : pascal.dormand3006@gmail.com

CQP. Educateur de Tennis (CQP. E-T)

&

Initiateur Fédéral (IF)

(En ce qui concerne le programme de Formation CQP-ET et des IF, il est pris en charge par la Ligue du Centre-Val de Loire. Pour tout renseignement : angelique.hourriez@fft.fr)

T E N N I S F É M I N I N

- ✓ **Ladies Raquettes**
- ✓ **Journée Doubles Féminins**
- ✓ **Raquettes FFT Ados**
- ✓ **Raquettes FFT**
- ✓ **Cup of Thé-nis**
- ✓ **Padel (information à venir)**
- ✓ **Journée intergénérationnelle (information à venir)**

Une nouvelle année sportive, de nouvelles animations prévues sur 2023 en plus de celles existantes, à savoir une journée de découverte Padel et une journée intergénérationnelle vont s'offrir à vous pour venir taper dans la balle dans en toute convivialité.

Tournoi Ladies Raquettes

8ème édition du tournoi féminin destiné
au 4ème Série dames, à partir de 15 ans.

En Clubs, du 6 Février au 26 Mars,
Phases finales 1er et 2 Avril 2023

Date limite d'inscription : 22 Janvier 2023

Pour la septième édition, 116 joueuses de différents clubs du département y ont participé avec toujours le même enthousiasme sportif.
Malheureusement la pandémie est arrivée suivi d'un prompt confinement, 14 matchs de poules n'ont pas été joués sur 162.

Pour rappel, ce tournoi se joue en **deux phases** :

Dans les **clubs**, en **poules**, par catégories de classements avec **5 Tableaux** selon les **classements en 4ème Série** sur une **période** de **compétition d'environ deux mois**.

- Tableau de **NC à 30/5**,
- Tableau de **30/4 à 30/3**,
- Tableau de **30/2 à 30/1**,
- Tableau de **NC à 30/4 - ex. 3ème Série**
  (joueuses 4ème Série ayant été 3ème Série jusqu'à 15/4),
- Tableau de **30/3 à 30/1 - ex. 3ème Série**
  (joueuses 4ème Série ayant été 3ème Série jusqu'à 15/4).

Puis les **qualifiées** entrent dans un **tableau à élimination directe** de leur catégorie, suivi des demi-finales et finales au **Stade de Ligue de Semoy**.

Les joueuses ayant été 3ème Série au-delà de 15/4 ou 2ème Séries,
ne sont pas autorisées à faire cette compétition.

Bulletin d'inscription

Tournoi homologué ouvert aux joueuses **à partir de 15 ans** par catégories de classement de **NC à 30/1.**

Dates du tournoi : **du 6 Février** au **26 Mars 2023 (phase poules),**
Phase Finale : ..... les **1er et 2 Avril 2023,** au **Stade de Ligue de Semoy.**
Droit d'inscription : **15 € jeune ou adulte**
Date limite d'inscription : **22 Janvier 2023**

Rappel : Les joueuses ayant été 3ème Série au-delà de 15/4 ou 2ème Séries, ne sont pas autorisées à faire cette compétition.

Pour plus de renseignements, merci de contacter :

le Juge-Arbitre : Patrick HARDOUIN (06 60 16 11 90) et / ou
Comité du Loiret (02 38 70 93 99)

Inscription en ligne via TENUP

Inscription en ligne via **TEN'UP** en **consultant : https://tenup.fft.fr/**

- Se connectez avec votre **identifiant** et **mot de passe** ou **créer** son **compte.**
- Cliquez sur **JOUER** puis sélectionner « **une compétition** » et renseigner les critères : **Ville, Dates, Epreuves, Catégorie d'âge, Type de compétition** (cliquez sur **CHAMPIONNAT** et l'onglet **APPLIQUER**), puis **RECHERCHER.**

- ***Le droit d'engagement du joueur est à régler par le paiement en ligne via TEN'UP lors de l'inscription.***

12ème édition des Doubles Féminins

6 Novembre 2022 à l'US. Orléans Belneuf

(Plaine de Belneuf, Rue Lavoisier – 45800 St Jean de Braye)

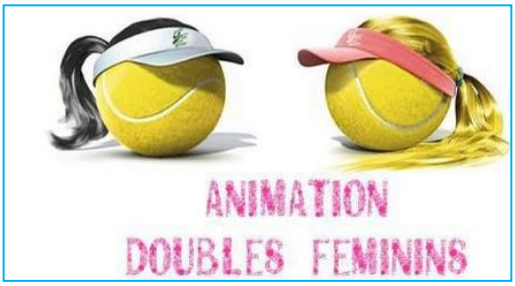

- ***MODALITÉS***

  - Journée de doubles féminins, animation ouverte aux joueuses licenciées, à partir de 16 ans, non classées, ou classées en 4ème et 3ème Séries.
  - Les joueuses peuvent appartenir au même club ou à deux clubs différents.
  - Une participation financière de 5 € par personne sera demandée.

- ***ORGANISATION DE LA JOURNÉE***

  - 9h30 : Accueil des joueuses (avec café et viennoiseries).
    - Constitution des poules selon le poids des équipes.
  - 10h00 : Début des matchs.
    - Utilisation de balles intermédiaires fournies.
    - Rotation toutes les 20 minutes.
  - 12h30/13h00 : Déjeuner (en raison des règles sanitaires, chaque joueuse apporte son pique-nique).
  - 14h00 : Reprise des matchs.
  - 17h00 : Classement, Remise des Récompenses et Pot de clôture.

Inscription à renvoyer par mail à l'adresse suivante :

florence.venon@bbox.fr - copie au : comite.loiret@fft.fr

Pour tous renseignements, merci de contacter :

Comité du Loiret : 02 38 70 93 99
Florence VENON : 06 62 20 73 95

Doubles Féminins

Animation Départementale Féminine

6 Novembre 2022 à l'US. Orléans Belneuf

Date limite de retour : 29 Octobre 2022

Joueuse N°1 : ……

Clt : …….. Licence N°: ……..

N° Club : ……. Nom du Club : …….

Tél. Portable : ……. Adresse mail : ……..

Joueuse N°2 : ……

Clt : …….. Licence N°: ……..

N° Club : ……. Nom du Club : …….

Tél. Portable : ……. Adresse mail : ……..

Participation : 5 € par personne à régler sur place.

A renvoyer par mail à l'adresse suivante
florence.venon@bbox.fr - avec copie au : comite.loiret@fft.fr

Les Raquettes Ados FFT
Phase Départementale
18 Décembre 2022 au TC. Gien

Cette animation par équipes est réservée aux jeunes filles licenciées, âgées de 13 à 16 ans (2007 à 2010), NC, 40, 30/5 et 30/4.
Les joueuses ne doivent pas avoir été classées 30/3 au mieux.

Le classement à prendre en compte est celui d'Octobre 2022.
Il y a **possibilité** de faire des **rapprochements de deux clubs.**

Les **inscriptions** sont à faire **en ligne via ADOC**, au plus tard le **3 Décembre 2022.**
Toutes les joueuses y compris la capitaine doivent être enregistrées obligatoirement dans la fiche équipe, sous ADOC.
Pour des spécificités liées à la Gestion Sportive, ne pas tenir compte des simples et du format de jeu lors de l'enregistrement via ADOC, animation sous forme de deux doubles et format court (1set gagnant avec jeu décisif à 6/6 sans avantage).

Le **droit d'engagement** est de **10 € par équipe**.

Le **règlement 2023** peut être consulté sur le site du ***Comité du Loiret :*** **www.comite.fft.fr/loiret.**

FORMULES	*COMPOSITIONS des EQUIPES*
○ Par équipes ○ Matchs au format court (1set gagnant avec jeu décisif à 6/6 sans avantage) ○ Utilisation de balles intermédiaires. ○ Pas de tableau à élimination directe - TMC ○ Deux doubles + 1 décisif en cas d'égalité (super jeu décisif en 10 points)	○ Chaque équipe est composée de 4 joueuses 2 paires de double pouvant être de deux clubs différents

PROGRAMME

- 9h00 : Accueil / Vérifications des licences / Début des rencontres.
  - Chaque capitaine d'équipe présente à son arrivée les licences.
  - Remise des dossiers et feuilles de rencontres à chaque capitaine.
  - Début des rencontres :
    - Après-midi / Phase Finale : 14h00 : 1/2 finales, 17h00 : Finale
- Repas du midi, pris en charge par le Comité du Loiret.
- Pot de clôture et remise des récompenses.

Pour tous renseignements, merci de contacter :
Florence VENON : 06 62 20 73 95

CHALLENGES NATIONAUX
TMC Dames
Phase départementale

Calendrier des phases départementales

• Tableau de 30/3 à 30/1 :

- Lieu : phase départementale accueillie au TC. St Denis de l'Hôtel,
- Date : le 19 mars 2023,
- Modalités : Inscription via Ten'up au plus tard le 8 mars 2023,
- Droit d'engagement : 10 €

• Tableau de NC à 30/4 :

- Lieu : phase départementale club à définir,
- Date : le 4 juin 2023,
- Modalités : Inscription via Ten'up au plus tard le 22 mai 2023,
- Droit d'engagement : 10 €

Informations générales

• Nouvelle compétition sous forme de circuits, l'un en simple et l'autre en double, avec pour chacun 2 épreuves homologuées : NC-30/4 et 30/3-30/1.

• Ouverte aux joueuses âgées de 18 ans et plus (nées en 2005 ou avant) n'ayant jamais été classées 3ème série.

Organisation

• Matchs courts : format 6 (2 sets de 4 jeux avec jeu décisif à 3-3 + super jeu décisif en cas de 3ème set).
• Formule TMC (pas de tableau à élimination directe).
• Utilisation de balles traditionnelles.
• Licence FFT obligatoire dès la phase Comité.
• Possibilité de composer une paire de double avec des joueuses licenciées dans 2 clubs différents rattachés à un même Comité départemental (clubs affiliés et structures habilitées).

Spécificités de la phase finale nationale

• Matchs courts : format 6 (2 sets de 4 jeux avec jeu décisif à 3-3 + super jeu décisif en cas de 3ème set).
• Formule TMC (pas de tableau à élimination directe).
• Utilisation de balles traditionnelles.
• Nombre de joueuses qualifiées par épreuve : 18, soit une par Ligue et par épreuve.
• Nombre de paires de double qualifiées par épreuve : 18, soit une par ligue et par épreuve.
• Pour chacun des circuits – simple ou double –, les matchs se disputeront sur 3 jours (du vendredi midi au dimanche midi) sous forme de poules : par épreuve, 3 poules qualificatives de 6 joueuses ou paires suivies d'une poule finale de 3 joueuses ou paires.

N.B. : en cas d'égalité de nombre de matchs gagnés, le calcul de la somme des sets, voire des jeux remportés sera effectué pour déterminer la joueuse ou la paire gagnante.

• En cas de force majeure, la FFT se réserve le droit de modifier la formule proposée.

Pour tout renseignement, merci de contacter :
Florence VENON : 06 62 20 73 95

PADEL
Journée de découverte
Au Let Padel
(10 Rue aux moines – 45750 St Pryvé-St Mesmin)

26 Mars 2023

Date limite d'inscription : 17 Mars 2023

La Commission Tennis Féminin vous propose de vous initier au padel sur les structures du Let Padel.

16 places sont disponibles le 26 Mars de 14h30 à 16h30.

- Droit d'engagement : 10 € (cours et prêt de raquette).

N'hésitez pas à vous inscrire.

Pour tout renseignement, merci de contacter :
Florence VENON :
06 62 20 73 95

Inscription à renvoyer par mail à l'adresse suivante :
florence.venon@bbox.fr

Les Raquettes FFT
Phase Départementale : 11 ou 18 Juin 2023
(lieu à définir)

Il s'agit d'une animation par équipes réservée aux femmes licenciées, **NC, 40, 30/5 et 30/4.**
Cette année, 2 (maximum) **des 4 joueuses (nées entre 2004 et avant) peuvent être âgées de 15 à 18 ans.**

Les joueuses ne doivent pas avoir été classées 30 et au-delà.

Le **règlement 2022** peut être consulté sur le site du ***Comité du Loiret :*** **www.comite.fft.fr/loiret.**

Le classement à prendre en compte est celui de Juin 2023.

Phase Départementale → Date limite d'inscription : 7 Juin 2023

- ✓ 1 équipe de 4 joueuses.
- ✓ 2 équipes : au maximum par club
- ✓ Les joueuses ayant été qualifiées à la finale nationale 2022 ne peuvent pas jouer en 2023 ; elles pourront de nouveau se réinscrire en 2024, (à confirmer, en attente des données fédérales).

- ***FORMULE***

  - ✓ 2 Simples et 1 Double
  - ✓ 1 Set gagnant à 6 jeux
  - ✓ Point Décisif à 40/40
  - ✓ Jeu Décisif à 6 jeux partout

- Chaque équipe est composée obligatoirement de 4 joueuses (***Possibilité de regrouper 2 clubs maximum dès l'inscription***)
- Pas de modification possible sur une même phase.
  Une éventuelle remplaçante (pour la phase régionale) aura obligatoirement un classement égal ou inférieur à la joueuse remplacée.

  - Organisation en poules ou tableau élimination directe selon le nombre d'équipes engagées.
  - Utilisation de balles intermédiaires.

  - ***PROGRAMME***

    - 9h00 : Accueil / Vérifications des licences / Début des rencontres
      - Chaque capitaine d'équipe présente à son arrivée les licences.
      - Remise des dossiers et feuilles de rencontres à chaque capitaine.
      - Début des rencontres
      - Après-midi / Phase Finale : 14h00 : 1/2 finales, 17h00 : Finale
    - Pot de clôture et remise des récompenses.

Inscription à renvoyer par mail à l'adresse suivante :
florence.venon@bbox.fr - copie au JA: jeffrey.maillet@fft.fr

Pour tout renseignement, merci de contacter :
Florence VENON : 06 62 20 73 95

Les inscriptions sont à faire en ligne via ADOC, au plus tard le 2 Juin 2023.
Le droit d'engagement est de 20 € par équipe.
Toutes les joueuses y compris la capitaine doivent être enregistrées obligatoirement dans la fiche équipe, sous ADOC.

La Cup of Thé-nis

Date à définir 2023

Stade de Ligue de Blois

(Stade St Georges, Rue Albert Camus – 41000 Blois)

Date limite d'inscription : à définir

- Calendrier : Cette journée de doubles féminins aura lieu sur les courts de la Ligue du Centre au Stade de Ligue de Blois.
  (animation ouverte aux 4ème, 3ème et 2ème Séries à partir de 16 ans).

- Engagement : 5 € par joueuse (à régler sur place) et une spécialité (salade composée, charcuterie, viande froide, fromage, dessert) à apporter le jour même et à spécifier sur le bulletin d'inscription.

Pour tout renseignement :

Information sur le site du Comité du Loiret : www.comite.fft.fr/loiret
ou contacter Florence VENON - e-mail : florence.venon@bbox.fr, : 06 62 20 73 95

La Cup of Thé-nis

Date à définir
Stade de Ligue de Blois
(Stade St Georges, Rue Albert Camus – 41000 Blois)

BULLETIN D'INSCRIPTION 2023

Composition de l'équipe

Nom Joueuse 1 : ……	**Prénom Joueuse 1 : ……..**
**Classement Joueuse 1 : ……..... **	**Nº Licence : ……..**
Adresse mail : ……..	**Club Joueuse : ……..... **
Département : LOIRET	**Tél portable : ……**
Plat apporté : ……..	

Nom Joueuse 2 : ……	**Prénom Joueuse 2 : ……..**
**Classement Joueuse 2 : ……..... **	**Nº Licence : ……..**
Adresse mail : ……..	**Club Joueuse : ……..... **
Département : LOIRET	**Tél portable : ……**
Plat apporté : ……..	

LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE

Le nombre d'équipes est limité à 56 paires.
Les paires n'ayant jamais participé à cette manifestation seront retenues en priorité, les autres par ordre d'inscription.

Dans le cas où le quota sera atteint, une information sera diffusée sur le site du Comité du Loiret.

Coupon réponse à adresser avant le (à définir) 2023 à :

Par mail à : florence.venon@bbox.fr, et copie à : comite.loiret@fft.fr

T E N N I S E N T R E P R I S E

- ✓ **Coupes 4ème Série**
- ✓ **Championnats Individuels**
- ✓ **Coupes 3ème Série**
- ✓ **Championnats par Équipes**

La Réunion Annuelle Tennis Entreprise
se tiendra le Vendredi 18 Novembre 2022 à 18h30
au Comité du Loiret

IMPORTANT

Pour toute compétition, individuelle ou par équipe,
les joueuses et les joueurs doivent posséder
la licence en compétition autorisée de l'année en cours
et la qualification Tennis Entreprise.

COUPES 4ème Série TENNIS ENTREPRISE 2023

Du 5 Novembre 2022 au 11 Décembre 2022

Date limite d'engagement : 10 Octobre 2022

Elles sont réservées aux joueurs et joueuses titulaires de la **licence compétition autorisée 2022** et de la **qualification Tennis Entreprise**. Les ayants droit ne peuvent pas participer à cette compétition.

- ✓ Trois tableaux :
  - Tableau dames
  - Tableau messieurs
  - Tableau mixte

- ✓ Un joueur ou une joueuse d'une même équipe ne peut pas jouer dans deux compétitions différentes au même tour de la compétition (exemple : un joueur ne peut pas jouer en demi-finale de la coupe 4ème Série messieurs, si il a déjà joué en demi-finale de la coupe 4ème Série mixte).

- ✓ Matchs en club puis finale au Stade de Ligue de Semoy, **le 11 Décembre 2022.**

- ✓ Phases qualificatives dans le département, se termine à l'échelon Régional.

Format des matchs en simple : 2 sets à 6 jeux, jeu décisif à 6 partout, et en cas d'égalité à un set partout est joué un **super jeu décisif en 10 points.**
Format des matchs en double : 2 sets à 6 jeux avec **point décisif à 40 A, jeu décisif à 6 partout**, et en cas d'égalité à un set partout est joué un **super jeu décisif en 10 points.**

► **Coupe 4ème Série Messieurs :**
Accessible aux non classés et classés en 4ème Série en début d'année sportive, et **n'ayant jamais été classés 15/4 ou au-dessus**.

Chaque rencontre comprend **3 simples et 1 double** (les joueurs de simple peuvent faire le double).
Chaque **partie de simple** compte **1 point**, la **partie de double 2 points**.

Le déroulement des parties est : **SIMPLE n°3, SIMPLE n°2, SIMPLE n°1 puis DOUBLE.**

► **Coupe 4ème Série Mixte :**
Accessible aux joueurs non classés et classés 4ème Série en début d'année sportive, et aux joueuses non classées et classées 4ème Série (plus les dames classées 30) en début d'année sportive, et **n'ayant jamais été classés 15/4 ou au-dessus**.

Chaque rencontre comprend **3 simples et 1 double** (les joueurs de simple peuvent faire le double).
Chaque **partie de simple** compte **1 point**, la **partie de double 2 points.**

Le déroulement des parties est : **SIMPLE MESSIEURS n°1, SIMPLE DAMES, SIMPLE MESSIEURS n°2, DOUBLE MIXTE.**

► **Coupe 4ème Série Dames :**
Accessible aux joueuses non classées et classées 4ème Série (plus les dames classées 30) en début d'année sportive, et **n'ayant jamais été classées 15/4 ou au-dessus**.

Chaque rencontre comprend **2 simples et 1 double** (les joueuses de simple peuvent faire le double).
Chaque **partie (simple ou double)** compte **1 point.**

Le déroulement des parties est : **DOUBLE, SIMPLE n°2, SIMPLE n°1.**

Fiche d'Engagement Coupes 4ème série

Réservées aux licenciés compétition autorisée F.F.T. 2023 ayant la qualification Tennis Entreprise.
Les ayants droit ne peuvent pas participer aux Coupes 4ème Série.

Droits d'Engagement 20 € par Equipe
Avant le 10 Octobre 2022 au COMITE DU LOIRET

CLUBS/SECTION : …… N° : 5345 ……..….

RESPONSABLE : …….

@ Mail : ……..... ☎ Bureau : ……..

☎ Domicile : ……... Portable : ……

- **COUPE 4ème Série DAMES (CRD) :**
- ***La gagnante de la phase départementale est qualifiée pour la phase régionale.***

Equipe 1	Equipe 2
Capitaine : ……..	Capitaine : ……..
@ Mail : …….....	@ Mail : …….....
☎ Bureau : …….	☎ Bureau : …….
☎ Domicile : ……..	☎ Domicile : ……..
Portable : ……...	Portable : ……...

- **COUPE 4ème Série MESSIEURS (CRM) :**
- ***Le gagnant de la phase départementale est qualifié pour la phase régionale.***

Equipe 1	Equipe 2
Capitaine : ……..	Capitaine : ……..
@ Mail : …….....	@ Mail : …….....
☎ Bureau : …….	☎ Bureau : …….
☎ Domicile : ……..	☎ Domicile : ……..
Portable : ……...	Portable : ……...

- **COUPE 4ème Série MIXTE (CRMI):**
- ***Le gagnant de la phase départementale est qualifié pour la phase régionale.***

Equipe 1	Equipe 2
Capitaine : ……..	Capitaine : ……..
@ Mail : …….....	@ Mail : …….....
☎ Bureau : …….	☎ Bureau : …….
☎ Domicile : ……..	☎ Domicile : ……..
Portable : ……...	Portable : ……...

CHAMPIONNATS INDIVIDUELS
TENNIS ENTREPRISE 2023

Du 19 Novembre 2022 au 6 Avril 2023 (Neutralisation pendant les championnats d'hiver)

Date limite d'engagement : 17 Octobre 2022

*Les **Championnats Individuels DEPARTEMENTAUX Tennis Entreprise** sont, **qualificatifs pour les REGIONAUX 3ème et 4ème Séries.***

Ils sont réservés aux joueurs et joueuses titulaires de la **licence compétition autorisée 2023** et de la **qualification Tennis Entreprise**. Les ayants droit ne peuvent pas participer à ces championnats.

- ✓ Quatre tableaux :
  - 4ème Série et non classées dames,
  - 4ème Série et non classés messieurs,
  - 2ème et 3ème Séries dames,
  - 2ème et 3ème Séries messieurs.

- ✓ Matchs en club puis phase finale (à partir des demi-finales) au Stade de Ligue de Semoy.

- ✓ **Format des matchs ➔ 2 sets à 6 jeux, jeu décisif à 6 partout**, et en cas d'égalité à un set partout est joué un **super jeu décisif en 10 points.**

Particularités des tableaux 2ème et 3ème Séries dames et messieurs :
- *Pas de tableaux 2ème Série en phase régionale, donc le (la) meilleur joueur (euse) 3ème Série sera qualifié (ée) pour la phase régionale*

► ENGAGEMENTS :

Les inscriptions et paiements sont à faire en ligne, via TEN'UP, avant le **17 Octobre 2022, dernier délai.**
Montant : **13 €** par participant(e).

Mise en ligne des convocations et des tableaux via le site du Comité : Début Novembre 2022.

► DEROULEMENT :

Les matches ont lieu les soirs à partir de 18 heures, les samedis, ou les dimanches et jours fériés.

Il est bon de rappeler les points suivants à chaque participant : avant chaque rencontre, contactez votre adversaire pour confirmer votre participation : lieu – jour et heure.

Vous devez impérativement :

- ➢ Disputer la rencontre de façon que ce changement n'apporte aucun retard au déroulement du tableau

Si d'un commun accord, vous changez la date de votre rencontre,
- ➢ Avertir les responsables des tableaux suffisamment à l'avance :

Juge-Arbitre : **Christophe MARTIN**
: 06 77 64 54 20 OU e-mail : christophe.martin@thalesgroup.com

- ➢ La personne qui gagne, signale son résultat **au responsable des tableaux**. Elle prend contact avec son futur adversaire afin d'éviter un déplacement et une perte de temps inutiles.

LICENCE COMPETITION AUTORISEE F.F.T. 2023 (doit être présentée à l'adversaire avant de jouer).

Inscription :
Individuellement : en ligne via TEN'UP
ou
Par section Tennis Entreprise : en utilisant le formulaire d'inscription

Inscription en ligne via **TEN'UP** en **consultant : https://tenup.fft.fr/**

- Se connectez avec votre **identifiant** et **mot de passe** ou **créer** son **compte.**
- Cliquez sur **JOUER** puis sélectionner « **une compétition** » et renseigner les critères : **Ville, Dates, Epreuves, Catégorie d'âge, Type de compétition** (cliquez sur **CHAMPIONNAT** et l'onglet **APPLIQUER**), puis **RECHERCHER.**

- ***Le droit d'engagement du joueur est à régler par le paiement en ligne via TEN'UP lors de l'inscription.***

Championnats Individuels Tennis Entreprise 2023

Formulaire d'inscription D/M 2e, 3e et 4e séries

Date limite d'inscription : 17 Octobre 2022, Droits d'Engagements : 13 €

N° de Club ou Section : 5345 ……..……..., Nom du Club ou Section : ……..……

Responsable : …….. Tel : ……., Mail : …….

Nom	Prénom	N° de Licence	Sexe	Clt 2023	Téléphone BUREAU	Téléphone PORTABLE et/ou DOMICILE	Mail

M. ……... Président (e) du club ou Section de ……..... certifie que tous les joueuses inscrites dans la liste, ci-dessus, sont en possession de leur licence avec compétition autorisée pour l'année 2023.

COUPES 3ème Séries TENNIS ENTREPRISE 2023

Du 3 Décembre 2022 au 1 Avril 2023
(Neutralisation pendant les championnats d'hiver)

Date limite d'engagement : 3 Novembre 2022

Elles sont réservées aux joueurs et joueuses titulaires de la **licence compétition autorisée 2023** et de la **qualification Tennis Entreprise**. Les ayants droit ne peuvent pas participer à ces Coupes.

- ✓ Trois tableaux :
  - Tableau 4èmes Séries et 3ème Séries dames,
  - Tableau 4èmes Séries et 3ème Séries messieurs,
  - Tableau 4èmes Séries et 3ème Séries mixte.

- ✓ Un joueur ou une joueuse ne peut s'inscrire et jouer que dans une équipe ➔ un joueur ou une joueuse ne peut pas jouer dans deux tableaux différents (exemple : un joueur ne peut pas jouer sur le tableau messieurs, si il a déjà joué sur le tableau mixte), ni dans deux équipes différentes sur le même tableau (exemple : sur le tableau messieurs, un joueur ne peut pas jouer en équipe 1 de sa section, si il a déjà joué en équipe 2).

- ✓ Matchs en club puis finale au Stade de Ligue de Semoy, **le 1 Avril 2023.**

- ✓ Phases qualificatives dans le département, se termine à l'échelon Régional.

Format des matchs en simple : 2 sets à 6 jeux, jeu décisif à 6 partout, et en cas d'égalité à un set partout est joué un **super jeu décisif en 10 points.**
Format des matchs en double : 2 sets à 6 jeux avec **point décisif à 40 A, jeu décisif à 6 partout**, et en cas d'égalité à un set partout est joué un **super jeu décisif en 10 points.**

► Coupe 3ème Séries par Équipes Messieurs

Cette coupe est disputée par les joueurs classés en 3ème Série, 4ème Série et aux joueurs NC.
Elle se déroule en **deux simples et un double**, par élimination directe.
Le déroulement des parties est : **SIMPLE n°2, SIMPLE n°1, DOUBLE.**

► Coupe 3ème Séries par Équipes Dames

Cette coupe est disputée par les joueuses classées en 3ème Série, 4ème Série et aux joueuses NC.
Elle se déroule en **deux simples et un double**, par élimination directe.
Le déroulement des parties est : **SIMPLE n°2, SIMPLE n°1, DOUBLE.**

► Coupe 3ème Séries par Équipes Mixte

Cette coupe est disputée par les joueurs et joueuses classés en 3ème Série, 4ème Série et aux NC.
Elle se déroule en **deux simples (Messieurs – Dames) et un double mixte**, par élimination directe.
Le déroulement des parties est : **SIMPLE Messieurs, SIMPLE Dames, DOUBLE Mixte.**

Fiche d'Engagement Coupe 3ème Séries

Réservée aux licenciés avec compétition autorisée F.F.T. 2023
Les ayants droit ne peuvent pas participer aux Coupes 3ème Série.
Droits d'Engagement 20 € par Equipe
Avant le 3 Novembre 2022 au COMITE DU LOIRET

CLUBS/SECTION : …… N° : **5345** ……
RESPONSABLE : ……
@ Mail : ……..... ☎ Bureau : ……
☎ Domicile : ……... Portable : ……

- **COUPE DEPARTEMENTALE DAMES (C3D) :**

Equipe 1	Composition Equipe 1
Capitaine : ……..	Joueuse N°1 : ……..……Clt :……..
@ Mail : …….....	Joueuse N°2 : ……..……Clt :……..
☎ Bureau : ……	Joueuse N°3 : ……Clt :……..
Portable : ……...	
Equipe 2	**Composition Equipe 2**
Capitaine : ……..	Joueuse N°1 : ……Clt :……..
@ Mail : …….....	Joueuse N°2 : ……Clt :……..
☎ Bureau : ……	Joueuse N°3 : ……Clt :……..
Portable : ……...	

- **COUPE DEPARTEMENTALE MESSIEURS (C3M) :**

Equipe 1	Composition Equipe 1
Capitaine : ……..	Joueur N°1 : ……Clt :……..
@ Mail : …….....	Joueur N°2 : ……Clt :……..
☎ Bureau : ……	Joueur N°3 : ……Clt :……..
Portable : ……...	
Equipe 2	**Composition Equipe 2**
Capitaine : ……..	Joueur N°1 : ……Clt :……..
@ Mail : …….....	Joueur N°2 : ……Clt :……..
☎ Bureau : ……	Joueur N°3 : ……Clt :……..
Portable : ……...	

- **COUPE DEPARTEMENTALE MIXTE (C3Mi) :**

Equipe 1	Composition Equipe 1
Capitaine : ……..	Joueur N°1 : ……..…Clt :……..
@ Mail : …….....	Joueuse N°1 : ……Clt :……..
☎ Bureau : ……	
Portable : ……...	
Equipe 2	**Composition Equipe 2**
Capitaine : ……..	Joueur N°1 : ……..……Clt :……..
@ Mail : …….....	Joueuse N°1 : ……Clt :……..
☎ Bureau : ……	
Portable : ……...	

CHAMPIONNATS PAR ÉQUIPES
TENNIS ENTREPRISE 2024

Date limite d'engagement : 1er Juin 2023

CALENDRIER :

J1 : 26/27 Août 2023
J2 : 02/03 Septembre 2023
J3 : 09/10 Septembre 2023
J4 : 16/17 Septembre 2023
J5 : 24/25 Septembre 2023

Les ayants-droit sont **autorisés** à jouer dans les divisions **Départementales**, mais pas en **Pré-régionale.**

Une journée de report est possible le 01 Octobre 2023.
Après cette date, le championnat sera clôturé.

RAPPEL IMPORTANT :

Chaque joueur(se) doit posséder la licence en compétition autorisée 2023 et la qualification Tennis Entreprise enregistrée dans la Base Fédérale.

REGLEMENT GENERAL :
Les règles communes aux championnats par équipes **sont consultables sur le site du Comité du Loiret www.comite.fft.fr/loiret rubrique compétitions.**

Les rencontres seront jouées en :

- **En Pré-régionale Dames : 3 Simples + 1 Double à 2 points,**
- **En Pré-régionale Messieurs : 4 Simples + 1 Double,**
- **Autres divisions Dames et Messieurs : 3 Simples + 1 Double à 2 points.**

Format des matchs en simple : 2 sets à 6 jeux, jeu décisif à 6 partout, et en cas **d'égalité** à un set partout, est joué un **super jeu décisif en 10 points.**
Format des matchs en double : 2 sets à 6 jeux avec **point décisif à 40 A, jeu décisif à 6 partout,** et en **cas d'égalité** à **un set partout** est joué un **super jeu décisif en 10 points.**

- ⇨ Les rencontres se joueront de préférence le Samedi ou le Dimanche à partir de 9h00. Cependant, elles pourront être jouées en semaine avec l'accord des 2 capitaines.
- ⇨ Au moins **10 jours** à l'avance, le capitaine de **l'équipe qui reçoit (1ère nommée)** indique au capitaine adverse : le lieu, le jour et l'heure de la rencontre.
- ⇨ Dans une rencontre, les capitaines sont responsables du bon déroulement des épreuves.

Ils doivent apporter un soin particulier à la rédaction de la feuille de match qui est fournie, établie le jour de la rencontre par le club qui reçoit.
Les feuilles de match devront être enregistrées via Ten'Up, au plus tard, **le Mardi de la date fixée par journée.**

Le classement mensuel est à prendre en compte pour les nouveaux classements.
En cas de report, c'est le classement de la date officielle de la rencontre qui fait foi.

Pour toutes informations, en cas de PROBLEME ou pour un report de rencontre, contactez :

Le Responsable des Championnats par Équipes Tennis Entreprise
Christophe MARTIN
06 77 64 54 20 - christophe.martin@thalesgroup.com

Feuille d'Engagement

Championnats par Équipes 2024
Tennis Entreprise

DAMES

ASSOCIATION :	**N° du CLUB : 5345**
RESPONSABLE COMPETITIONS DAMES :	
Nom :	**Mail :**
Tel Dom :	**Bureau :**
	Portable :

	Capitaines (Obligatoire)	COMPOSITION de l'Équipe n°1 (uniquement)
Équipe n° 1	**Nom :** **Mail :** **Tél Bureau :** **Tél Domicile :** **Portable :**	**Joueur n°1 :** **Clt :** **Joueur n°2 :** **Clt :** **Joueur n°3 :** **Clt :**
Équipe n° 2	**Nom :** **Mail :**	**Tél Bureau :** **Tél Domicile :** **Portable :**
Équipe n° 3	**Nom :** **Mail :**	**Tel Bureau :** **Tel Domicile :** **Portable :**

Cette feuille accompagnée des droits d'engagements de 47 € par équipe est à retourner pour le 1er Juin 2023 au plus tard au :

COMITE DU LOIRET
Mairie de Semoy, 20 Place François Mitterrand – 45400 Semoy

Feuille d'Engagement

Championnats par Équipes 2024
Tennis Entreprise

MESSIEURS

ASSOCIATION :	**N° du CLUB : 5345**
RESPONSABLE COMPETITIONS MESSIEURS :	
Nom :	**Mail :**
Tel Dom :	**Bureau :**
	Portable :

	Capitaines (Obligatoire)	COMPOSITION de Équipe n°1 (uniquement)
Équipe n° 1	**Nom :** **Mail :** **Tél Bureau :** **Tél Domicile :** **Portable :**	**Joueur n°1 :** **Clt :** **Joueur n°2 :** **Clt :** **Joueur n°3 :** **Clt :** **Joueur n°4 :** **Clt :**
Équipe n° 2	**Nom :** **Mail :**	**Tel Bureau :** **Tel Domicile :** **Portable :**
Équipe n° 3	**Nom :** **Mail :**	**Tél Bureau :** **Tél Domicile :** **Portable :**

Cette feuille accompagnée des droits d'engagements de 47 € par équipe est à retourner pour le 1er Juin 2023 au plus tard au :
COMITE DU LOIRET
Mairie de Semoy, 20 Place François Mitterrand – 45400 Semoy

CHAMPIONNATS PAR EQUIPES

Catégories Seniors Plus

(35 ans, 45 ans, 55 ans, 65 ans) - Octobre
& 60 ans dames / 70 ans Messieurs - Mars

Inscription via ADOC
avec paiement en ligne par prélèvement bancaire.

LICENCE COMPETITION 2023
OBLIGATOIRE

SAISIE DES FEUILLES DE MATCHS VIA TEN'UP
PAR LE CLUB RECEVANT
LE DIMANCHE SOIR.

ADOC
Engagements d'Equipes

Les engagements d'équipes pour les Championnats Départementaux doivent se faire par le logiciel ADOC,
sauf pour les compétitions par équipes Tennis Entreprise.
Le règlement des droits d'engagement par équipe est fait automatiquement par prélèvement bancaire.

PROCEDURE D'ENGAGEMENT D'UNE EQUIPE

- se connecter à ADOC https://adoc.app.fft.fr (attention : avoir au minimum un statut de Gestionnaire sous ADOC)
- aller dans le menu « Compétitions » et cliquer sur la rubrique « Par Equipes : Inscriptions » ou « Par Equipes : Mes Equipes »;
- renseigner les champs de la fenêtre multicritères qui s'affiche : « Niveau hiérarchique » (« Comité »), « Millésime » (« 2023 »), « Catégorie » (« Senior »), « Sexe », « Dont les inscriptions sont ouvertes ? » (« Oui »), puis cliquer sur « Rechercher » ;
- l'inscription de l'équipe se fait en cliquant sur le libellé « S'inscrire », dernière colonne à droite de la ligne du championnat concerné ou « Confirmer » ;
- important : la validation des fiches de plusieurs équipes nécessite la répétition de la procédure pour chaque équipe concernée ;
- pour éventuellement désinscrire une équipe il faut se rendre dans le menu « Compétition », rubrique « Par Equipes : Mes Equipes », cliquer sur « A valider par l'organisateur » de la ligne de l'équipe, choisir l'option
« Supprimer l'équipe » et confirmer en cliquant sur « OK » ; le message de confirmation suivant « L'engagement de l'équipe a été annulé » s'affichera alors.

SAISIE DE LA FICHE « EQUIPE »

- se connecter à ADOC https://adoc.app.fft.fr (attention : il faut avoir au minimum un **statut de Gestionnaire** sous ADOC) ;
- aller dans le menu « Compétitions » ;
- cliquer sur la rubrique « Par équipes : Mes équipes » ;
- sélectionner le millésime 2023 et le statut fiche « A saisir » parmi les 3 statuts fiche possibles, puis cliquer sur « Rechercher » ;
- en cliquant sur l'icône situé à gauche de la ligne de l'équipe concernée, la Fiche Equipe est ouverte, elle comporte 4 onglets : Fiche, Joueurs, Officiels, Terrains ;

- dans l'onglet « Fiche », indiquer impérativement le **capitaine de l'équipe** (et **non pas** le **correspondant)** ; **Merci de vérifier le N° de téléphone ; le capitaine doit être licencié sur le millésime du tournoi (ex : championnat 2023 = licence 2023).**
- dans l'onglet « Joueurs », indiquer les **joueurs susceptibles de participer** aux rencontres. **C'est nécessaire à l'élaboration de Championnat de type : Seniors Plus (équipe 1) et Jeunes.**

- il n'est **pas nécessaire** de renseigner le **Correspondant** et les onglets **« Officiels » et « Terrains » ;**
- après affichage des informations, cliquer sur « Enregistrer » puis sur « Validation de la fiche» ;
- après ces opérations, le statut fiche est modifié et le libellé devient « A valider par l'organisateur» ;
- vous avez, à ce stade, terminé le processus d'inscription de votre équipe.

CHAMPIONNATS PAR EQUIPES

SENIORS PLUS : Catégories 35, 45, 55 et 65 ans

Date limite d'engagement : 4 Septembre 2022

DATES DES RENCONTRES : 35, 45, 55 ans	DATES DES RENCONTRES : 65 ans
J1 : 01/02 Octobre 2022	**J1 : 29 Septembre 2022**
J2 : 08/09 Octobre 2022	**J2 : 06 Octobre 2022**
J3 : 15/16 Octobre 2022	**J3 : 13 Octobre 2022**
J4 : 22/23 Octobre 2022	**J4 : 20 Octobre 2022**
J5 : 29/30 Octobre 2022	**J5 : 27 Octobre 2022**

Honneur : aucun report possible
Autres divisions : journées de report possible pour match déplacé : le 05/06 et 12/13 Novembre 2022.

FORMULE

Les rencontres se disputent en :

➲ **35 ans :**	**Honneur et 1ère division :**	**3 simples + 1 double (3 joueurs minimum)**
	Autres divisions :	**2 simples + 1 double (2 joueurs minimum)**
➲ **45 ans :**	**Honneur et 1ère division :**	**3 simples + 1 double (3 joueurs minimum)**
	Autres divisions :	**2 simples + 1 double (2 joueurs minimum)**
➲ **55 ans :**	**Honneur et 1ère division :**	**3 simples + 1 double (3 joueurs minimum)**
	Autres divisions :	**2 simples + 1 double (2 joueurs minimum)**
➲ **65 ans :**	**Honneur et 1ère division :**	**3 simples + 1 double (3 joueurs minimum)**
	Autres divisions :	**2 simples + 1 double (2 joueurs minimum)**

Pas d'obligation dans l'ordre des matchs.

Pour les 65 ans, les rencontres peuvent se jouer un autre jour en semaine ou le week-end si accord des 2 capitaines.

Le classement à prendre en compte est celui de la date officielle de la rencontre.
En cas de report, c'est le classement de la date officielle de la rencontre qui fait foi.

Pour toute demande de rapprochement de club ou renseignement complémentaire, contactez :

F. VOGELS : frans.vogels.cd45@gmail.com ou 06 86 80 57 86

Saisie décentralisée des engagements des équipes sous ADOC
avec prélèvement bancaire (47 €/équipe).

CHAMPIONNATS PAR EQUIPES
SENIORS PLUS
Catégorie 60 ans Dames et 70 ans Messieurs

Date limite d'engagement : 3 Avril 2023

DATES DES RENCONTRES 60 ans Dames et 70 ans Messieurs :

J1 : Mardi 07 Mars 2023
J2 : Mardi 14 Mars 2023
J3 : Mardi 21 Mars 2023
J4 : Mardi 28 Mars 2023
J5 : Mardi 04 Avril 2023

Les rencontres peuvent se jouer un autre jour en semaine ou le week-end sur accord des 2 capitaines.

Reports possibles : le 11, 18, 25 avril, 02 et 09 mai 2023.

FORMULE

Les rencontres se disputent en :

➲ **60 ans Dames et 70 ans Messieurs : Toutes divisions : 2 simples + 1 double (2 joueurs minimum)**

Format des matchs :

⇨ Les simples : format 2 (2 manches à 6 jeux, super jeu décisif à 10 points en guise de 3e manche (pas de no-ad)).

⇨ Le double : format 2 (2 manches à 6 jeux, super jeu décisif à 10 points en guise de 3e manche (pas de no-ad).

pas d'obligation dans l'ordre des matchs.

Le classement à prendre en compte est celui de la date officielle de la rencontre.
En cas de report, c'est le classement de la date officielle de la rencontre qui fait foi.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES :

- **Etant donné que le Championnat Sénior Plus 60 ans Dames ne se poursuit pas sur un championnat régional et se jouant à une autre date, une joueuse pourra évoluer sur la même année sportive dans la catégorie 55 ans et 60 ans.**
- **Etant donné que le Championnat Sénior Plus 70 ans Messieurs ne se poursuit pas sur un championnat régional et se jouant à une autre date, un joueur pourra évoluer sur la même année sportive dans la catégorie 65 ans et 70 ans.**

Pour toute demande de rapprochement de club ou renseignement complémentaire, contactez :

F. VOGELS : frans.vogels.cd45@gmail.com ou 06 86 80 57 86

Saisie décentralisée des engagements des équipes sous ADOC
avec prélèvement bancaire (47 €/équipe).

CHAMPIONNATS PAR EQUIPES

Catégories jeunes

13/14 ans et 17/18 ans - Novembre
& 8/9/10 ans Niveau ORANGE, 9/10 ans Niveau VERT,
***11/12 ans et* 15/16 ans - Mars**

Inscription via ADOC
avec paiement en ligne par prélèvement bancaire.

LICENCE COMPETITION 2023
OBLIGATOIRE

SAISIE DES FEUILLES DE MATCHS VIA TEN'UP
PAR LE CLUB RECEVANT
LE DIMANCHE SOIR.

CHAMPIONNATS PAR EQUIPES JEUNES

13/14 ans (2010-2009)

Date limite d'engagement : 10 Octobre 2022

DATES DES RENCONTRES (week-end)

J1 : 12/13 Novembre 2022
J2 : 19/20 Novembre 2022
J3 : 26/27 Novembre 2022
J4 : 03/04 Décembre 2022
J5 : 10/11 Décembre 2022

Journée de report possible le 17/18 Décembre 2022

FORMULES

- Les rencontres se disputent en : **2 simples + 1 double (pas d'obligation dans l'ordre des matchs).**
- Les simples : 3 manches à 6 jeux (format 1).
- Le Double : format 2 (2 manches à 6 jeux, super jeu décisif à 10 points en guise de 3e manche (pas de no-ad).

ENGAGEMENTS

- Règlement automatique par prélèvement via ADOC 16 € par équipe.
- Pas de relance téléphonique pour spécifier la non prise en compte de l'inscription.

PARTICULARITES (conformément aux règlements sportifs de la Ligue du Centre-Val de Loire)

- La meilleure équipe de la Ligue du Centre-Val de Loire est qualifiée d'office au championnat régional, qualification selon les meilleurs classements.
- La participation aux championnats par équipes 13/14 ans est ouverte aux 11/12 ans. Dans ce cas, les jeunes ne pourront jouer qu'un seul championnat.

Le classement mensuel est à prendre en compte pour les nouveaux classements.
En cas de report, c'est le classement de la date officielle de la rencontre qui fait foi.

ATTENTION : Sur ADOC, les classements des joueurs (ses) doivent être impérativement indiqués afin d'étudier l'élaboration du championnat (classement 2023), sans oublier les noms des capitaines.

Saisie décentralisée des engagements des équipes sous ADOC
avec prélèvement bancaire (16 €/équipe).

CHAMPIONNATS PAR EQUIPES JEUNES

17/18 ans (2006-2005)

Date limite d'engagement : 10 0ctobre 2022

DATES DES RENCONTRES (week-end) :

J1 : 12/13 Novembre 2022
J2 : 19/20 Novembre 2022
J3 : 26/27 Novembre 2022
J4 : 03/04 Décembre 2022
J5 : 10/11 Décembre 2022

Journée de report possible le 17/18 Décembre 2022

FORMULES

- Les rencontres se disputent en : **2 simples + 1 double (pas d'obligation dans l'ordre des matchs).**
- Les simples : 3 manches à 6 jeux (format 1).
- Le Double : format 2 (2 manches à 6 jeux, super jeu décisif à 10 points en guise de 3e manche (pas de no-ad).

ENGAGEMENTS

- Règlement automatique par prélèvement via ADOC 16 € par équipe.
- Pas de relance téléphonique pour spécifier la non prise en compte de l'inscription.

Le classement mensuel est à prendre en compte pour les nouveaux classements.
En cas de report, c'est le classement de la date officielle de la rencontre qui fait foi.

ATTENTION : Sur ADOC, les classements des joueurs (ses) doivent être impérativement indiqués afin d'étudier l'élaboration du championnat (classement 2023), sans oublier les noms des capitaines.

Saisie décentralisée des engagements des équipes sous ADOC
avec prélèvement bancaire (16 €/équipe).

CHAMPIONNATS PAR EQUIPES JEUNES

8/9/10 ans Niveau ORANGE

(2015/2014/2013)

Ou

9/10 ans Niveau VERT

(2014/2013)

En fonction des effectifs, possibilité de faire des équipes mixtes

Date limite d'engagement : 23 Janvier 2023

Rappel : Le niveau des enfants doit être validé dans l'ADOC pour pouvoir s'inscrire en compétition homologuée.

DATES DES RENCONTRES (week-end)

J1 : 04/05 Mars 2023
J2 : 11/12 Mars 2023
J3 : 18/19 Mars 2023
J4 : 25/26 Mars 2023
J5 : 01/02 Avril 2023

Après accord des deux capitaines, les rencontres pourront être avancées au mercredi précédant la date prévue de la journée de championnat.

NOTA : Dans le cadre de rapprochement de clubs,
2 clubs pourront être autorisés à s'associer pour engager une seule équipe,
à condition d'en faire la demande au préalable auprès de Jeffrey MAILLET (06 30 30 94 15).

FORMULE :

➢ 2 simples + 1 double avec double à 2 points, **(pas d'obligation dans l'ordre des matchs)**.

- **EN SIMPLES et en DOUBLE :**

  - **En 8/9/10 ans – Niveau ORANGE : FORMAT 6** 2 sets à 4 jeux, avec point décisif, jeu décisif à 3/3 et 3ème set en « super jeu décisif » en DIX points, avec DEUX points d'écart
    Balles souples, **le Double se joue sans les couloirs, avec les poteaux de simple**.

  - **En 9/10 ans – Niveau VERT :** 2 sets à 5 jeux, avec point décisif, jeu décisif à 4/4 et 3ème set en « super jeu décisif » en DIX points, avec DEUX points d'écart.
    Balles intermédiaires, ***le Double se joue sans les couloirs, avec les poteaux de simple.***

Pour vos jeunes nés en 2016 (catégorie 7 ans) de niveau rouge et orange, voici un rappel des conditions spécifiques pour autoriser ces jeunes à jouer en compétition (matchs libres, épreuves individuelles ou par équipes) :

- **Etre hiérarchisé orange**
- **Avoir un certificat médical de moins de 6 mois**
- **Validation de la DTN**
- **Possibilité de faire 15 épreuves sur terrains orange et vert**

ENGAGEMENTS :

- Règlement par prélèvement via ADOC 16 € par équipe.
  - Pas de relance téléphonique pour spécifier la non prise en compte de l'inscription.

Saisie décentralisée des engagements des équipes sous ADOC avec prélèvement bancaire (16 €/équipe).

CHAMPIONNATS PAR EQUIPES JEUNES

11/12 ans (2012-2011)

Date limite d'engagement : 23 Janvier 2023

DATES DES RENCONTRES (week-end)

J1 : 04/05 Mars 2023
J2 : 11/12 Mars 2023
J3 : 18/19 Mars 2023
J4 : 25/26 Mars 2023
J5 : 01/02 Avril 2023

FORMULES

- Les rencontres se disputent en : **2 simples + 1 double (pas d'obligation dans l'ordre des matchs).**
- Les simples : 3 manches à 6 jeux (format 1).
- Le Double : format 2 (2 manches à 6 jeux, super jeu décisif à 10 points en guise de 3e manche (pas de no-ad).

ENGAGEMENTS

- Règlement par prélèvement via ADOC 16 € par équipe.
- Pas de relance téléphonique pour spécifier la non prise en compte de l'inscription.

Le classement mensuel est à prendre en compte pour les nouveaux classements.
En cas de report, c'est le classement de la date officielle de la rencontre qui fait foi.

ATTENTION : Sur ADOC, les classements des joueurs (ses) doivent être impérativement indiqués afin d'étudier l'élaboration du championnat (classement 2023), sans oublier les noms des capitaines.

Saisie décentralisée des engagements des équipes sous ADOC
avec prélèvement bancaire (16 €/équipe).

CHAMPIONNATS PAR EQUIPES JEUNES

15/16 ans (2008-2007)

Date limite d'engagement : 23 Janvier 2023

DATES DES RENCONTRES (week-end)

J1 : 04/05 Mars 2023
J2 : 11/12 Mars 2023
J3 : 18/19 Mars 2023
J4 : 25/26 Mars 2023
J5 : 01/02 Avril 2023

FORMULES

- Les rencontres se disputent en : **2 simples + 1 double (pas d'obligation dans l'ordre des matchs).**
- Les simples : 3 manches à 6 jeux (format 1).
- Le Double : format 2 (2 manches à 6 jeux, super jeu décisif à 10 points en guise de 3e manche (pas de no-ad).

ENGAGEMENTS

- Règlement par prélèvement via ADOC 16 € par équipe.
- Pas de relance téléphonique pour spécifier la non prise en compte de l'inscription.

PARTICULARITES (conformément aux règlements sportifs de la Ligue du Centre-Val de Loire)

- Ces championnats qualificatifs pour les championnats de France se déroulent, selon les articles 142 des règlements sportifs fédéraux.
- Un seul joueur nouvellement qualifié est autorisé par rencontre ;
- Les 6 meilleures équipes de la Ligue du Centre sont qualifiées directement pour la phase régionale. La détermination des 6 meilleures équipes tiendra compte des classements des 2 meilleurs joueurs de l'équipe, puis du classement du 3ème joueur éventuel.
- La participation à ce championnat est ouverte aux 13/14 ans, mais dans la mesure où ils sont 2ème Série, ils ne pourront jouer dans le championnat qualificatif régional de leur catégorie.
- Tout club ayant une équipe féminine ou masculine évoluant en Régional 1 et au-dessus, est tenu d'inscrire au moins 1 équipe 15/16 ans, quel que soit son niveau.

Le classement mensuel est à prendre en compte pour les nouveaux classements.
En cas de report, c'est le classement de la date officielle de la rencontre qui fait foi.

ATTENTION : Sur ADOC, les classements des joueurs (ses) doivent être impérativement indiqués afin d'étudier l'élaboration du championnat (classement 2023), sans oublier les noms des capitaines.

Saisie décentralisée des engagements des équipes sous ADOC
avec prélèvement bancaire (16 €/équipe).

C H A M P I O N N A T S
P A R E Q U I P E S

Catégories Seniors

Séniors Hiver - Janvier
Seniors Eté - Avril

Inscription via ADOC
avec paiement en ligne par prélèvement bancaire.

LICENCE COMPETITION 2023
OBLIGATOIRE

SAISIE DES FEUILLES DE MATCHS VIA TEN'UP
PAR LE CLUB RECEVANT
LE DIMANCHE SOIR.

CHAMPIONNATS PAR EQUIPES
SENIORS HIVER

Date limite d'engagement : 21 Novembre 2022

À respecter impérativement pour des raisons d'organisation contraignantes (pas de relance).

CALENDRIER

J1 : 07/08 Janvier 2023
J2 : 14/15 Janvier 2023
J3 : 21/22 Janvier 2023
J4 : 28/29 Janvier 2023
J5 : 04/05 Février 2023

Journée** de **report** possible : **11/12 et 18/19 Février 2023.

FORMULE

- Les rencontres se disputent en 3 simples : 3 manches à 6 jeux (format 1).

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

- Court couvert homologué.
- Disposer pour chaque rencontre d'un créneau horaire minimum de 5 heures :
  - Le samedi à partir de 14 heures (à partir de 9 heures sous réserve d'accord des deux capitaines).
  - Le dimanche à partir de 9 heures ou 14 heures.
  - Pas de début de rencontre après 16 heures (pour les clubs ne disposant que d'un seul court).
- Pouvoir recevoir sur 1 week-end un nombre d'équipes égal à la moitié + 1 des équipes engagées par le Club.

EXEMPLE : Si un Club engage 6 équipes, il doit être en mesure de recevoir le même week-end : 6/2 + 1 = 4 équipes

NOTA : Dans le cadre de rapprochement de clubs, 2 clubs pourront être autorisés à s'associer pour engager une seule équipe, à condition d'en faire la demande à la Commission Sportive qui donnera son accord préalable. Cette demande est à renouveler tous les ans.

ATTENTION
REPORT DE MATCHS, UNIQUEMENT SUR AVIS DE LA COMMISSION SPORTIVE.

➲ **En HIVER, ce championnat ne débouchant sur aucun championnat régional, ni national, les clubs sont autorisés à utiliser un nombre de joueurs (ses) nouvellement qualifiés (ées) supérieur à 2.**

NOTA : Dans le cadre de rapprochement de clubs,2 clubs pourront être autorisés à s'associer pour engager une seule équipe,à condition d'en faire la demande à la Commission Sportive qui donnera son accord préalable.

Le classement à prendre en compte est celui paru mensuellement avant la rencontre.
En cas de report, c'est le classement de la date officielle de la rencontre qui fait foi.

Saisie décentralisée des engagements des équipes sous ADOC avec prélèvement bancaire (47 €/équipe).

Championnat Régional Hiver

Les engagements et les droits sont à faire parvenir auprès de la Ligue du Centre-Val de Loire (avant le 30 Septembre 2022).

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Les reports des rencontres doivent rester exceptionnels. Seul l'accord favorable du **Responsable de la Commission Sportive Départementale (José DIAS - 06 78 49 49 38 - dias-jose@sfr.fr)** les autorise au vu de circonstances motivées.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

PRISE DE LICENCE dernier délai avant le 7 Janvier 2023.

CHAMPIONNATS PAR EQUIPES

Seniors Hiver - NC à 30/3 Dames et Messieurs

Date limite d'engagement : 21 Novembre 2022

CALENDRIER

J1 : 07/08 Janvier 2023
J2 : 14/15 Janvier 2023
J3 : 21/22 Janvier 2023
J4 : 28/29 Janvier 2023
J5 : 04/05 Février 2023

Rappel :
Ces championnats sont exclusivement réservés aux classements NC - 40 - 30/5 - 30/4 et 30/3.

Journée** de **report** possible : **11/12 et 18/19 Février 2023.

FORMULE

- Les rencontres se disputent en 3 simples : 3 manches à 6 jeux (format 1).

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

- Court couvert homologué.
- Disposer pour chaque rencontre d'un créneau horaire minimum de 5 heures :
  - Le samedi à partir de 14 heures.
  - Le dimanche à partir de 9 heures ou 14 heures.
  - Pas de début de rencontre après 16 heures (pour les clubs ne disposant que d'un seul court).
- Pouvoir recevoir sur 1 week-end un nombre d'équipes égal à la moitié + 1 des équipes engagées par le Club.

EXEMPLE : Si un Club engage 6 équipes, il doit être en mesure de recevoir le même week-end : 6/2 + 1 = 4 équipes

NOTA : Dans le cadre de rapprochement de clubs, 2 clubs pourront être autorisés à s'associer pour engager une seule équipe, à condition d'en faire la demande à la Commission Sportive qui donnera son accord préalable. Cette demande est à renouveler tous les ans.

ATTENTION
REPORT DE MATCHS, UNIQUEMENT SUR AVIS DE LA COMMISSION SPORTIVE.

➲ **En HIVER, ce championnat ne débouchant sur aucun championnat régional, ni national, les clubs sont autorisés à utiliser un nombre de joueurs (ses) nouvellement qualifiés (ées) supérieur à 2.**

<u>NOTA</u> : Dans le cadre de rapprochement de clubs, 2 clubs pourront être autorisés à s'associer pour engager une seule équipe, à condition d'en faire la demande à la Commission Sportive qui donnera son accord préalable.

*Une **même joueuse ou un même joueur** peut **participer** aux **2 championnats** ("classique" et "NC à 30/3"),*
<u>mais pas sur une rencontre concernant la même journée</u>.

L'équipe comptant le plus grand nombre de points est déclarée vainqueur.
En cas d'égalité de points, la rencontre se solde par un résultat nul.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

PRISE DE LICENCE dernier délai avant le <u>7 Janvier 2023.</u>

<u>Tout joueur (euse) ayant été classé (e) 30/1 et plus, ne peut participer à ce championnat.</u>
Le Classement pris en compte pour la participation à ce championnat est celui paru Mensuellement.

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Les reports des rencontres doivent rester exceptionnels. Seul l'accord favorable du **Responsable de la Commission Sportive Départementale (José DIAS - 06 78 49 49 38 - dias-jose@sfr.fr)** les autorise au vu de circonstances motivées.

CONDITIONS D'ENGAGEMENTS

- Le club doit disposer d'installations sportives suffisantes. Il doit être en mesure de recevoir sur un week-end, un
  nombre d'équipes égal à la moitié + 1 des équipes qu'il engage.

<u>Exemple :</u> engagement 6 équipes : le club pourra recevoir (au maximum) sur 1 week-end 4 équipes.

Attention aux reports éventuels en salle en cas d'intempéries.

- Pour chaque rencontre, le club doit disposer d'installations extérieures le samedi à partir de 14 heures ou le
  dimanche à partir de 9 heures (pas de convocation après 16 heures pour les clubs ne disposant que d'un seul court).

- **Possibilité de jouer le Samedi Matin en accord avec les 2 capitaines.**

Le classement pris en compte pour la participation à ce championnat est celui paru Mensuellement.
En cas de report, c'est le classement de la date officielle de la rencontre qui fait foi.
Saisie décentralisée des engagements des équipes sous ADOC
avec prélèvement bancaire (47 €/équipe).

CHAMPIONNATS PAR EQUIPES
PHASES FINALES SENIORS HIVER

Tableau final à élimination directe

Les phases finales départementales dames et messieurs regroupent tous les premiers de poules par niveau.
La Commission se réserve le droit, pour les besoins de la compétition, de qualifier un ou plusieurs meilleurs deuxièmes de poule.
La Commission contactera les clubs concernés.
Chaque équipe est libre d'accepter d'intégrer cette compétition par tableau à élimination directe.

CALENDRIER

J1 : 26 Février 2023
J2 : 05 Mars 2023
J3 : 12 Mars 2023
J4 : 19 Mars 2023
J5 : 26 Mars 2023

Journée** de **report** possible : **02 et 09 Avril 2023.

FORMULE

- Les rencontres se disputent en 3 simples : 3 manches à 6 jeux (format 1).
- Ordre des matchs : simple 3, 2 puis 1. Si les 2 capitaines d'équipe sont d'accord l'ordre des matchs peut être modifié.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

- Court couvert homologué.
- Disposer pour chaque rencontre d'un créneau horaire minimum de 5 heures :

  - Le samedi à partir de 14 heures (à partir de 9 heures sous réserve d'accord des deux capitaines).
  - Le dimanche à partir de 9 heures ou 14 heures.
  - Pas de début de rencontre après 16 heures (pour les clubs ne disposant que d'un seul court).

ATTENTION
REPORT DE MATCHS, UNIQUEMENT SUR AVIS DE LA COMMISSION SPORTIVE.

➲ Ces phases finales de championnat hiver ne débouchant sur aucun championnat régional, ni national, les clubs sont autorisés à utiliser un nombre de joueurs (ses) nouvellement qualifiés (ées) supérieur à 2.

Le classement des joueurs à prendre en compte sera du mois de **Février.**

Qui peut jouer pour l'équipe : Tous ceux qui ont participé à au moins **une rencontre** de l'équipe, PLUS les joueurs des classements **identiques ou inférieurs** au participant le moins bien classé ayant pris part à au moins un match de cette équipe (un contrôle sera exécuté avant le début de la phase finale).

Les rencontres sont disputées sur courts couverts ou sur courts extérieurs.
Sachant qu'au préalable, le capitaine recevant doit en aviser le capitaine adverse.

Le Classement pris en compte pour la participation à ce championnat est celui paru Mensuellement.
En cas de report, c'est le classement de la date officielle de la rencontre qui fait foi.

Saisie décentralisée des engagements des équipes sous ADOC
sans prélèvement bancaire.

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Les reports des rencontres doivent rester exceptionnels. Seul l'accord favorable du **Responsable de la Commission Sportive Départementale (José DIAS - 06 78 49 49 38 - dias-jose@sfr.fr)** les autorise au vu de circonstances motivées.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

PRISE DE LICENCE dernier délai avant le 25 Février 2023.

CHAMPIONNATS PAR EQUIPES
SENIORS ETE

Date limite d'engagement : 1er Mars 2023

CALENDRIER

J1 : 29/30 Avril 2023
J2 : 06/07 Mai 2023
J3 : 13/14 Mai 2023
J4 : 20/21 Mai 2023
J5 : 03/04 Juin 2023

Journée** de **report** possible : les **jeudi 18 Mai, 27/28 Mai, Lundi 29 Mai et 10/11 Juin 2023.

FORMAT

En simple : Format 1 soit 3 sets à 6 jeux
En double : Format 2 soit 2 sets à 6 jeux, 3ème set : super jeu décisif à 10 points.

FORMULE

- **Pour les Dames :**

Pré-régionale > 4 simples et 1 Double

Ordre des parties obligatoires : simples 4, 2, 3, 1 puis double.
Rencontre à disputer sur deux courts de même surface. (Règlement Régional).

Autres divisions :

1ère Division > 4 simples et 1 Double,
2e Division > 3 simples et 1 Double, Double comptant 2 points.
3e Division > 3 simples et 1 Double, Double comptant 2 points.

Ordre des parties obligatoires : simples 4, 3, 2, 1 puis double ou 3, 2, 1 puis double.

- **Pour les Messieurs :**

Pré-régionale > 4 simples et 2 Doubles,

Ordre des parties obligatoires : simples 4, 2, 3, 1 puis doubles.

- Rencontre à disputer sur deux courts de même surface.
- Valeur du double 1 point.

Autres divisions :

1ère Division > 4 simples et 1 Double,
2e Division > 4 simples et 1 Double,
3e Division > 3 simples et 1 Double, Double comptant 2 points
4e Division > 3 simples et 1 Double, Double comptant 2 points.
5e Division > 3 simples et 1 Double, Double comptant 2 points.

Ordre des parties obligatoires : simples 4, 3, 2, 1 puis double ou 3, 2, 1 puis double.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

PRISE DE LICENCE dernier délai avant le 29 Avril 2023.

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Les reports des rencontres doivent rester exceptionnels. Seul l'accord favorable du **Responsable de la Commission Sportive Départementale** (**José DIAS** - 06 78 49 49 38 - dias-jose@sfr.fr) les autorise au vu de circonstances motivées.

CONDITIONS D'ENGAGEMENTS

- Le club doit disposer d'installations sportives suffisantes. Il doit être en mesure de recevoir sur un week-end, un
  nombre d'équipes égal à la moitié + 1 des équipes qu'il engage.

Exemple : engagement 6 équipes : le club pourra recevoir (au maximum) sur 1 week-end 4 équipes.

Attention aux reports éventuels en salle en cas d'intempéries.

- Pour chaque rencontre, le club doit disposer d'installations extérieures le samedi à partir de 14 heures ou le
  dimanche à partir de 9 heures (pas de convocation après 16 heures pour les clubs ne disposant que d'un seul court).

- **Possibilité de jouer le Samedi Matin en accord avec les 2 capitaines.**

Le Classement pris en compte pour la participation à ce championnat est celui paru Mensuellement
En cas de report, c'est le classement de la date officielle de la rencontre qui fait foi.

Saisie décentralisée des engagements des équipes sous ADOC
avec prélèvement bancaire (47 €/équipe).

Championnats Régionaux : engagements des équipes régionales et les droits sont à faire auprès de la Ligue du Centre-Val de Loire.

CHAMPIONNATS PAR EQUIPES

Seniors Eté - NC à 30/3 Dames et Messieurs

Date limite d'engagement : 1er Mars 2023

CALENDRIER

J1 : 29/30 Avril 2023
J2 : 06/07 Mai 2023
J3 : 13/14 Mai 2023
J4 : 20/21 Mai 2023
J5 : 03/04 Juin 2023

Rappel :
Ces championnats sont exclusivement réservés aux classements NC - 40 - 30/5 - 30/4 et 30/3.

Journée** de **report** possible : les **jeudi 18 Mai, 27/28 Mai, Lundi 29 Mai et 10/11 Juin 2023.

FORMAT

En simple : Format 1 soit 3 sets à 6 jeux,
En double : Format 2 soit 2 sets à 6 jeux, 3ème set : super jeu décisif à 10 points.

FORMULE

Pour les Dames : 3 simples et 1 Double

Ordre des parties obligatoires : simples 3, 2, 1 puis double.

- **Pour les Messieurs :** 3 simples et 1 Double

Ordre des parties obligatoires : simples 3, 2, 1 puis double.

L'équipe comptant le plus grand nombre de points est déclarée vainqueur.
En cas d'égalité de points, la rencontre se solde par un résultat nul.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

PRISE DE LICENCE dernier délai avant le 29 Avril 2023.

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Les reports des rencontres doivent rester exceptionnels. Seul l'accord favorable du **Responsable de la Commission Sportive Départementale** (**José DIAS** - 06 78 49 49 38 - dias-jose@sfr.fr) les autorise au vu de circonstances motivées.

CONDITIONS D'ENGAGEMENTS

- Le club doit disposer d'installations sportives suffisantes. Il doit être en mesure de recevoir sur un week-end, un
  nombre d'équipes égal à la moitié + 1 des équipes qu'il engage.

Exemple : engagement 6 équipes : le club pourra recevoir (au maximum) sur 1 week-end 4 équipes.

Attention aux reports éventuels en salle en cas d'intempéries.

- Pour chaque rencontre, le club doit disposer d'installations extérieures le samedi à partir de 14 heures ou le dimanche à partir de 9 heures (pas de convocation après 16 heures pour les clubs ne disposant que d'un seul court).

- **Possibilité de jouer le Samedi Matin en accord avec les 2 capitaines.**

Le classement mensuel est à prendre en compte pour les nouveaux classements.
En cas de report, c'est le classement de la date officielle de la rencontre qui fait foi.

Saisie décentralisée des engagements des équipes sous ADOC
avec prélèvement bancaire (47 €/équipe).

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX de DOUBLES

DAMES, MESSIEURS et MIXTE

Toutes séries

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 24 octobre 2022

Organisation

Un licencié peut faire plusieurs catégories différentes (exemple : double dames et double mixte) mais ne peut pas participer plusieurs fois à la même épreuve).
ATTENTION : cela impliquera de programmer un match par semaine dans chaque catégorie

Tous les licenciés du département nés en 2009 et avant peuvent s'inscrire, les 2 partenaires peuvent être du même club ou de clubs différents.

Droits d'engagement jeunes et adultes : 5 € par personne.

Format des matchs : **format 1** (3 manches avec jeu décisif à 6 jeux partout dans chacune des 3 manches).

Calendrier

Les doubles se déroulent du 13 novembre au 16 avril 2023.
1ère phase par poule dans la mesure du possible. Tableau final par élimination directe.
Les finales se joueront au Stade de Ligue de Semoy en avril ou mai : la date définitive sera établie en fonction du nombre de paires engagées dans chaque catégorie.

Modalités d'inscription

Inscription : uniquement sur Ten'Up avec paiement en ligne.

Il faudra envoyer un mail à frans.vogels.cd45@gmail.com avec les nom/prénom/n° de licence de votre partenaire.

Déroulement

Les équipes prennent contact de manière autonome et réactive pour programmer les matchs avant la date limite indiquée dans le tableau.
Les coordonnées des équipes seront envoyées par mail à chaque participant(e) de chaque tableau.
C'est l'équipe qui entre dans le tableau qui reçoit (lors d'un tour de compression ou si les 2 équipes entrent dans le tableau, l'équipe qui reçoit sera identifiée par : *).
En cas de souci de terrain pour l'équipe sensée accueillir, il est possible de jouer le match ailleurs sur accord des 2 équipes (l'équipe sensée se déplacer peut accueillir par exemple).
Dans les poules, c'est l'équipe de gauche sur le tableau des matchs qui reçoit. L'équipe qui accueille, fournit des balles neuves.
Après le match, l'équipe gagnante communique dans les 24h, le résultat au responsable de la compétition.

CHALLENGE DEPARTEMENTAL

Jeunes

2023

✓ **7 et 8 ans Filles et Garçons Niveau ORANGE**

✓ **8 et 9 ans Filles et Garçons Niveau VERT**

La réforme Fédérale de la compétition des moins de 11 ans a supprimé les Championnats Individuels Départementaux et Régionaux en 9 et 10 ans.

De ce fait, le Comité du Loiret a décidé d'organiser un challenge départemental dédié aux catégories 7 ans et 8 ans Garçons et Filles de Niveau ORANGE et pour les 8 ans et 9 ans Garçons et Filles de Niveau VERT.

Ces inscriptions se font via TEN'UP.
Droits d'engagement : Jeunes 10 €

Année Sportive 2023

Catégories Jeunes	
7 ans	2016
8 ans	2015
9 ans	2014

Calendrier prévisionnel

7 ans (2016) et 8 ans (2015), Filles et Garçons Niveau Orange

Phase Département
20 et 21 Février 2023 **Stade de Ligue de Semoy**

8 ans (2015) et 9 (2014) Filles et Garçons Niveau Vert

Phase Département
22 et 23 Février 2023 **Stade de Ligue de Semoy**

C H A L L E N G E D E P A R T E M E N T A L
Jeunes 2023

Date limite d'engagement : 3 Février 2023

Organisation

- Les matchs se jouent au Stade de Ligue de Semoy (Parc de la Valinière, Rue Pierre de Coubertin – 45400 Semoy),
- L'accueil des participants peut se faire vers 8h45 et fin des matchs approximative vers 17h30 (sous réserve du nombre d'inscrits),
- Les matchs se font sous forme de TMC ou de poules donc plusieurs matchs sont prévus dans la journée, la participation des joueurs (ses) est obligatoire sur les 2 jours,
- Le format de jeu en simple : format 6 (catégorie Orange) et format 7 (catégorie vert),
- Il est nécessaire d'apporter son pique-nique.

Modalités d'Inscription

Inscription en ligne via **TEN'UP** en **consultant : https://tenup.fft.fr/**

- Se connectez avec votre **identifiant** et **mot de passe** OU **créer** son **compte.**
- Cliquez sur **JOUER** puis sélectionnez « **une compétition** » et renseignez les critères : **Ville, Dates, Epreuves, Catégorie d'âge, Type de compétition** (cliquez sur **CHAMPIONNAT** et l'onglet **APPLIQUER**), puis **RECHERCHER.**
- **Droits d'engagement :** Jeunes 10 €

Le droit d'engagement du joueur est à régler par le paiement en ligne via TEN'UP lors de l'inscription.

C H A M P I O N N A T S
I N D I V I D U E L S
Seniors 3ème et 4ème Séries & Seniors Plus
2 0 2 3

RAPPEL :

Les Dames et Messieurs 3ème et 4ème Séries peuvent s'inscrire en Seniors et en Seniors Plus.

Catégorie Seniors 2023	2005 et avant

Catégories Seniors Plus 2023	
35	1988 à 1984
40	1983 à 1979
45	1978 à 1974
50	1973 à 1969
55	1968 à 1964
60	1963 à 1959
65	1958 à 1954
70	1953 à 1949
75 Messieurs uniquement	1948 à 1944
80 Messieurs uniquement	1943 et avant

LICENCE 2023 avec COMPETITION autorisée OBLIGATOIRE

CHAMPIONNATS INDIVIDUELS DEPARTEMENTAUX
Seniors et Seniors Plus

Les modalités

Championnats Individuels Seniors 4ème Série et 3ème Série,
et Seniors Plus toutes catégories

Inscription et paiement en ligne Obligatoires
via ***TEN'UP > Rechercher un Championnat***

Action Compétiteurs ou Clubs

Inscription en ligne via **TEN'UP** en **consultant : https://tenup.fft.fr/**

→ Se connectez avec votre **identifiant** et **mot de passe** ou **créer** son **compte.**
→ Cliquez sur **JOUER** puis sélectionnez « **une compétition** » et renseignez les critères : **Ville, Dates, Epreuves, Catégorie d'âge, Type de compétition** (cliquez sur **CHAMPIONNAT** et l'onglet **APPLIQUER**), puis **RECHERCHER.**

Le droit d'engagement du joueur est à régler par le paiement en ligne, via TEN'UP lors de l'inscription.

Date limite d'inscription via l'Inscription en Ligne :

Seniors et Seniors Plus : 10 octobre 2022

CALENDRIER
des Championnats Individuels *Départementaux*
Seniors et Seniors Plus 2023

Inscription & Paiement en ligne obligatoires
CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 10 octobre 2022

SENIORS 4ème Série

Règlements sportifs applicables : Catégories Seniors.

Engagement possible à partir de 13 ans avec condition particulière de surclassement.
En 4ème Série, les joueurs (euses) ayant eu un classement égal ou supérieur à 15/4, ne peuvent pas s'inscrire.

- **Calendrier : (dates prévisionnelles)**

1ère phase par poules en secteurs et en clubs (NC à 30/3), puis par élimination directe (30/2 à 30/1), puis phases finales : du 13 novembre au 16 avril 2023.

- **Droits d'engagement :** Jeunes > 10 € et Adultes > 13 €

SENIORS 3ème Série

Règlements sportifs applicables : Catégories Seniors.

Engagement possible à partir de 13 ans avec condition particulière de surclassement.
En 3ème Série, les joueurs (euses) ayant eu un classement égal ou supérieur à 4/6, ne peuvent pas s'inscrire.

- **Calendrier : (dates prévisionnelles)**

Du 13 novembre au 16 avril 2023.

- **Droits d'engagement :** Jeunes > 10 € et Adultes > 13 €

SENIORS PLUS

- **Calendrier : (dates prévisionnelles)**

Du 11 novembre au 23 avril 2023

- **Droits d'engagement :** 13 €

NOTA : Les dates prévisionnelles ci-dessus peuvent évoluer légèrement en fonction :

- du nombre d'inscrits,
- d'évènements sportifs pouvant survenir,
- de problèmes éventuels d'organisation.

C H A M P I O N N A T S
I N D I V I D U E L S
Jeunes
2 0 2 3

***RAPPEL** : Les Individuels Jeunes se jouent pendant les Vacances de Printemps (voir le calendrier détaillé selon les catégories).*

Année Sportive 2023

Catégories Jeunes	
11 ans	2012
12 ans	2011
13 ans	2010
14 ans	2009
15/16 ans	2008/2007
17/18 ans	2006/2005

Possibilité de faire 2 matchs par jours.
Chaque compétiteur doit prévoir d'apporter ses balles.

CHAMPIONNATS INDIVIDUELS
JEUNES 2023

Inscription & Paiement en ligne Obligatoires

Championnats Individuels Jeunes

Inscription en ligne et paiement Obligatoires
via ***TEN'UP > Rechercher un Championnat***

1ère PHASE : Action Compétiteurs ou Clubs

Inscription en ligne via **TEN'UP** en **consultant : https://tenup.fft.fr/**

- Se connectez avec votre **identifiant** et **mot de passe** ou **créer** son **compte.**
- Cliquez sur **JOUER** puis sélectionnez « **une compétition** » et renseignez les critères : **Ville, Dates, Epreuves, Catégorie d'âge, Type de compétition** (cliquez sur **CHAMPIONNAT** et l'onglet **APPLIQUER**), puis **RECHERCHER.**

- ***Le droit d'engagement du joueur est à régler par le paiement en ligne via TEN'UP lors de l'inscription.***

Date limite d'inscription en ligne :

17 Mars 2023 : Toutes catégories, Droits d'engagement : Jeunes = 10 €

On ne peut s'inscrire que dans sa catégorie d'âge.

2ème PHASE : Comité du Loiret

27 Mars 2023 : Publication des inscriptions **en ligne** sur le **site du Comité**

CHAMPIONNATS INDIVIDUELS JEUNES 2023
Calendrier prévisionnel

Inscription et paiement en ligne obligatoires via TEN'UP

<u>CLÔTURE DES INSCRIPTIONS</u> :

Le 17 Mars 2023

11 ans (2011) et 12 ans (2010) Filles et Garçons

<u>Phases</u> <u>Toutes séries</u> Du 15 au 21 Avril 2023	<u>Finale</u> **21 Avril 2023 au Stade de Ligue de Semoy**

13/14 ans (2009-2008) Filles et Garçons

<u>Phases</u> <u>Toutes séries</u> Du 15 au 21 Avril 2023	<u>Finale</u> **8 Mai 2023 au Stade de Ligue de Semoy**

15/16 ans (2007/2006) Filles et Garçons

Phases Toutes séries Du 22 au 28 Avril 2023	Finale **28 Avril 2023 au Stade de Ligue de Semoy**

17/18 ans (2005/2004) Filles et Garçons

Phases Toutes séries Du 22 au 28 Avril 2023	Finale **21 Avril 2023 au Stade de Ligue de Semoy**

RAPPEL* : *Les Individuels Jeunes se jouent pendant les Vacances de Printemps

On ne peut s'inscrire que dans sa catégorie d'âge.

Possibilité de faire 2 matchs par jours.
Chaque compétiteur doit prévoir d'apporter ses balles.

2ème partie :
Informations à diffuser dans votre club.

- *Coordonnées du Comité Départemental du Loiret - Secteurs* **p 68**
- *Services sur Internet* **p 70**
- *Devenir Arbitre et/ou Juge-Arbitre* **p 71**
- *Trophée National du Jeune Arbitre / Trophée National Senior de l'Arbitrage* **p 73**
- *Informations Classement* **p 75**
- *Médical et Santé – Certificat médical* **p 77**
- *Protection des Données Personnelles* **p 78**

Calendrier Sportif Départemental, Régional et National (Annexe)

COMITE DU LOIRET DE TENNIS

Adresse Administrative : Parc de la Valinière, Rue Pierre de Coubertin - 45400 Semoy

Adresse Postale : Comité du Loiret de Tennis, Mairie de Semoy,
20 Place François Mitterrand - 45400 Semoy

☎ : 02 38 70 93 99 et 📠 : 02 38 70 01 36

✉ : comite.loiret@fft.fr - site internet : www.comite.fft.fr/loiret

Permanences

Lundi, Mardi et Jeudi : de 9h00 à 18h00 (journée continue),
Mercredi et Vendredi : de 9h00 à 14h15.

(Sauf réunion ou période de congés)

LES SECTEURS

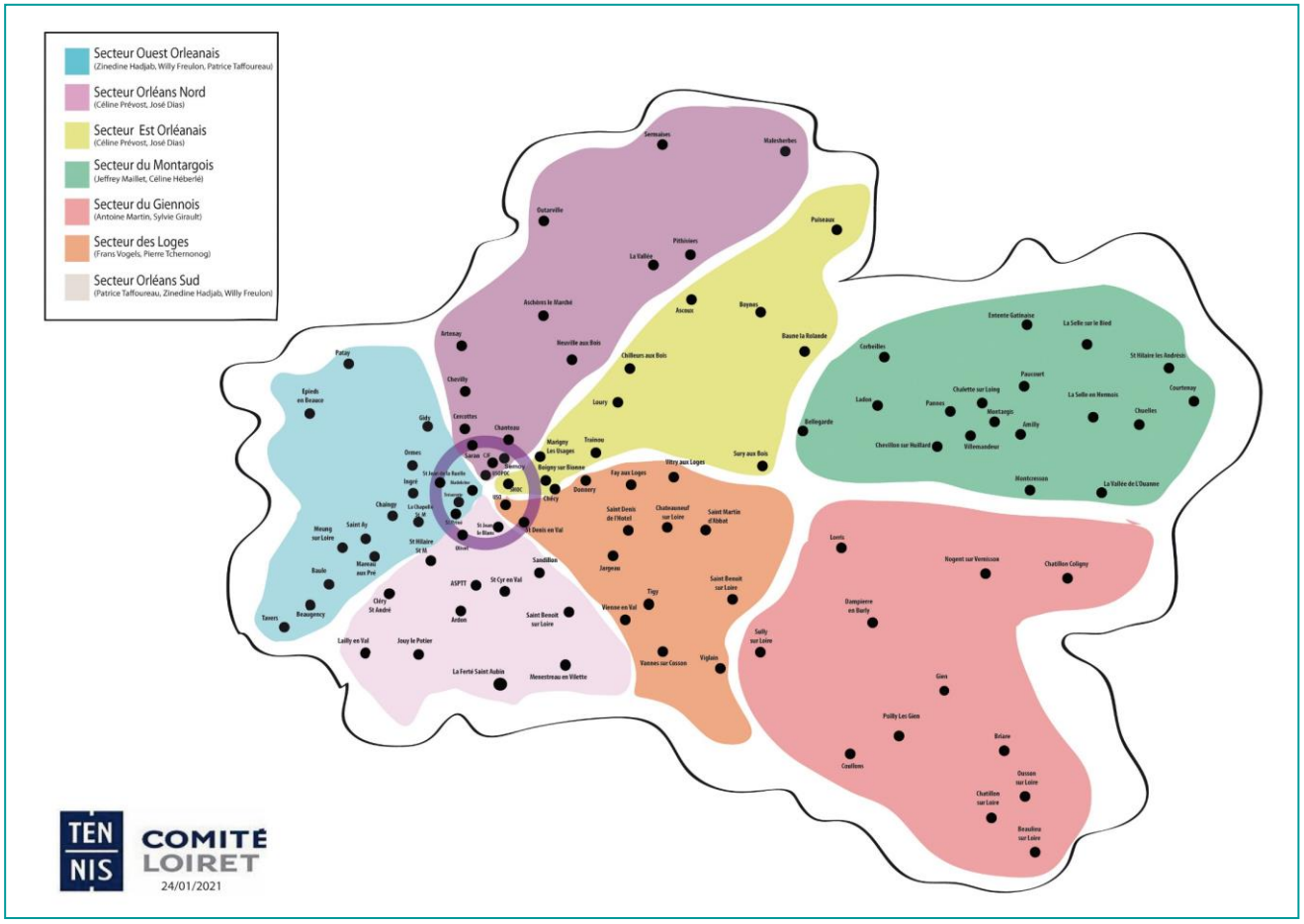

SITES INTERNET

COMITE du LOIRET : www.comite.fft.fr/loiret

Pour tous renseignements, contactez : Comité du Loiret, ☎ : 02 38 70 93 99
Fabien AUMERCIER ☎ : 06 16 98 70 85

- Actualités du Comité du Loiret
- Liens : Gestion des Licences / Gestion Sportive
- Organisation / Commissions Départementales
- Compétitions / Événements
- Matériel d'animation et réservations> Mini-Tennis, Beach-Tennis

LIGUE du CENTRE-VAL de LOIRE : www.ligue.fft.fr/centre

Pour tous renseignements, contactez : Roxane LOURY ☎ : 02 54 51 23 14

- Actualités de la Ligue du Centre-Val de Loire
- Organisation / Commissions Régionales
- Calendrier Sportif Régional / Compétitions Régionales / Tournois par Comité
- Officiels de l'Arbitrage par Comité Départemental
- Matériel d'animation et réservations> Mini-Tennis, Structure gonflable, Radar
- Formulaires :
  - Affiliation de club et création section Tennis Entreprise
    Signalétique de club / Fiche de renouvellement du bureau
  - Autorisation de Saisie des licences par internet / Création d'un site Internet de club
  - Modèle certificat médical / Déclaration d'accident
  - Demande de candidature à la Formation DE, …

SERVICES INTERNET de la FFT

TEN'UP est l'application mobile gratuite pour organiser la pratique du tennis, padel ou beach tennis. Accessible à tous les pratiquants, licenciés ou non, pour trouver clubs, terrains, partenaires, tournois...

Gestion Sportive (gestion des championnats par équipes) permet d'enregistrer et retrouver les résultats des championnats nationaux, régionaux et départementaux : **www.gs.applipub-fft.fr**

Application des Épreuves Individuelles/MOJA (pour les Juges-Arbitres) est l'application fédérale de gestion de la compétition individuelle (tournois et championnats) qui favorise l'établissement des tableaux en conformité avec les règles fédérales et leur publication via internet : **https://aei.app.fft.fr/ei**
L'ex 'AEI Grand Public' est remplacé par des fonctions dans :
TEN'UP - Rechercher un Championnat ou un Tournoi
https://mon-espace-tennis.fft.fr/recherche/tournois/all

Content Management System (CMS Fédéral)
permet de créer et mettre à jour simplement un site Web de club, à partir d'un modèle établi par la FFT et des instructions données dans le site d'aides :
www.fftnet.com/cms

Aide au Développement et à l'Organisation de Club FFT
est destiné à aider les clubs dans leur Organisation et leur Développement.
Il fournit gratuitement aux dirigeants des fonctionnalités éprouvées de gestion de club :
- gestion des adhérents et des licences,
- gestion des installations et réservation en ligne,
- organisation des écoles de tennis et groupes d'enseignement,
- gestion financière (suivi recettes/dépenses).

https://adoc.app.fft.fr/adoc

Arbitre et Juge-Arbitre : Les Qualifications

	QUALIFICATIONS		
FILIERES	Niveau 1 (départemental)	Niveau 2 (régional)	Niveau 3 (national)
Arbitres	A1	A2	A3
Juges-arbitres de rencontres par équipes	JAE1	JAE2 FJAE2	JAE3 FJAE3
Juges-arbitres de tournois	JAT1	JAT2 FJAT2	FJAT3

Besoin d'Arbitres / Besoin de Juge-Arbitres

Arbitres (A1 et A2) :
- Les clubs de Championnat Pré-national et de Championnat de France par équipes ont besoin d'Arbitres de niveau 1 (A1) et de niveau 2 (A2) pour diriger les parties.

Juge-Arbitre par Équipes (JAE) :
- Les clubs ont besoin de JAE pour former et accompagner les capitaines d'équipe (notamment les jeunes), et juge-arbitrer les rencontres en Championnat Régional, Pré-national et France.

Juge-Arbitre de compétition individuelle (JAT) :
- Les clubs souhaitant organiser un tournoi ont besoin d'un JAT pour la demande d'homologation, et pour la direction de Tournoi.

Devenir Arbitre et/ou Juge-Arbitre

○ Formation, Examen, Nomination et Recyclage

Un licencié qui souhaite devenir arbitre ou juge-arbitre commence par suivre les **Cycles de Formation proposés par la CDA du Loiret**.

La **CDA du Loiret** est chargée des formations d'arbitres (AJ, A1) et de juges-arbitres (JAE1, JAT1, JAE2, JAT2), d'organiser les examens (A1, JAE1 et JAT1) et d'assurer leur mise à niveau technique.
La **CRA de la Ligue du Centre-Val de Loire** est chargée des formations d'arbitres (A2), d'organiser les examens (A2, JAE2 et JAT2), et d'assurer leur mise à niveau technique et l'évaluation de leurs performances.

En fonction de ses **Résultats et Compétences Actualisées**, il se voit attribuer une qualification dans la catégorie arbitre (A), juge-arbitre de compétition par équipes (JAE), juge-arbitre de compétition individuelle (JAT) ou formateur.

Une fois nommés à leur qualification, les arbitres et juges-arbitres sont placés sur une **Liste d'Aptitudes** à l'exercice de leur fonction.

La Liste d'Aptitudes à l'exercice de leur fonction est revue sur la base de l'activité de chacun, du niveau, de l'évaluation de la qualité de ses prestations et de la participation aux séances de mises à niveau technique.
La périodicité de révision est d'au maximum trois ans.

Une qualification est par essence temporaire. Elle doit être confirmée périodiquement.
À défaut, la qualification peut être réduite ou même retirée.

Arbitre

Les arbitres sont chargés de la direction des parties. Ils peuvent être assistés de juges de ligne.

- AJ (Jeune Arbitre du Comité du Loiret) : Ce niveau est ouvert aux jeunes licenciés âgés de 9 à 12 ans ; sa compétence est limitée aux compétitions de jeunes (de son club et/ou du Comité du Loiret) en préparation au passage A1. (Activité annuelle recommandée : 5 parties arbitrées sur la chaise)

- A1 : Ce niveau 1 est ouvert aux licenciés à partir de la catégorie 13 ans ; il est compétent pour arbitrer sur la chaise des parties opposant des joueurs de 4ème et 3ème Séries.
  (Activité minimum annuelle : 10 parties arbitrées sur la chaise)
  Il peut arbitrer, dans le cadre du Championnat Pré-national et du Championnat de France par équipes ou du tournoi open du club dans lequel il est licencié, des parties de joueurs de 2ème série (hors ceux classés en "Promotion").

- A2 : Il est compétent pour arbitrer des parties opposant des joueurs de 2ème série jusqu'au classement négatif, hors ceux classés en "Promotion", dans le cadre du Championnat de France par équipes ou du tournoi open du club dans lequel il est licencié.
  (Activité minimum annuelle : 20 parties arbitrées sur la chaise)

Juge-Arbitre

Il existe deux "familles" de juges-arbitres : ceux qui sont chargés de la gestion des compétitions individuelles (JAT) et ceux chargés des compétitions par équipes (JAE).

Juge-Arbitre de compétition individuelle (JAT)

Le Juge-arbitre de compétition individuelle (JAT) est chargé de la gestion sportive de ce que l'on appelle le plus souvent un "tournoi".
L'utilisation de l' A.E.I. est obligatoire : https://aei.app.fft.fr/ei

- JAT1 (Juge-Arbitre de Tournois Internes, NC et 4ème Série, et de Jeunes) :
  Il est compétent pour organiser, dans son club : des tournois internes, des tournois de non-classés et 4ème série, et des tournois de Jeunes (à l'exclusion de ceux qui figurent sur une liste définie annuellement par la Ligue et dont l'homologation requiert un JAT2).
  Il peut être l'adjoint d'un Juge-Arbitre de qualification supérieure pour tout tournoi.

- JAT2 (Juge-Arbitre de Tournois "Open") :
  Le candidat doit être titulaire de la qualification JAT1 depuis 1 an au minimum.
  Il est compétent pour organiser toute épreuve individuelle homologuée par la FFT, sur le territoire de sa Ligue.

Juge-arbitre de compétitions par équipes (JAE)

Le Juge-arbitre de compétitions par équipes (JAE) est chargé de la direction des rencontres de championnat par équipes.

- JAE1 (Juge-Arbitre de compétition par équipes au niveau Régional) :
  Il est compétent pour diriger, sur le territoire de la Ligue à laquelle il appartient, toute rencontre par équipes au niveau Départemental ou Régional (à l'exclusion du Championnat Pré-national).

- JAE2 (Juge-Arbitre de compétition par équipes de niveau Championnat de France) :
  Le candidat doit être titulaire de la qualification JAE1 depuis 1 an au minimum.
  Il est compétent pour diriger, sur le territoire de la Ligue à laquelle il appartient, toute rencontre par équipes au niveau Régional ou National (à l'exclusion de Division 1A masculine).

TROPHEE NATIONAL DU JEUNE ARBITRE

Ouvert aux jeunes nés entre 2010 et 2006
Arbitre A1 (au minimum)
Deux catégories : 13/14 ans et 15/17 ans

Le Trophée National du Jeune Arbitre est ouvert aux jeunes des catégories 13/14 ans et 15/17 ans.
Ce trophée s'adresse aux jeunes arbitres (A1 au minimum) ayant une pratique confirmée dans l'arbitrage (10 matches minimum sur la carte d'activité).

A. **Phase Départementale**
- La phase Départementale est qualificative pour la phase Régionale.
- Elle sera organisée au Stade de Ligue de Semoy en Mars et Avril 2023, pendant les Championnats Individuels du Loiret.
- Les frais de formation sont offerts par le Comité du Loiret.

B. **Phase Régionale**
- La Phase Régionale est organisée par la Commission Régionale d'Arbitrage, et regroupe les meilleurs 13/14 et 15/17 ans à l'occasion d'une compétition officielle de la Ligue du Centre-Val de Loire.
- Elle qualifie un ou une arbitre de la catégorie 15/17 ans pour la Phase Finale Nationale qui aura lieu fin Août 2023 lors des Championnats de France.
- Les frais de formation sont offerts par la Ligue du Centre-Val de Loire.

Formulaire d'inscription

Bulletin d'Inscription - Trophée National de Jeune Arbitre

Nom : …… Prénom : ……. Date de naissance : ……...

Adresse : ……. Code postal : …… Ville : ……

☎ : 02…… : 06……. E-MAIL :……

N° de Licence : ……..

Nom du Club : …… N° de Club : 0645……

Grade :

A1..... ☐ **A2**..... ☐

Signature obligatoire des PARENTS :

DATE LIMITE DE RETOUR : 8 FEVRIER 2023

Contact : **Pascal DORMAND**
: 06 42 19 96 56, E-mail : pascal.dormand3006@gmail.com

TROPHEE NATIONAL SENIOR DE l'ARBITRAGE

Ouvert aux arbitres âgés de 25 ans et plus
Arbitre A1 ou A2

Le Trophée Senior de l'Arbitrage s'adresse aux arbitres A1 et A2, âgés de 25 ans et plus, qui ont une activité annuelle minimale de 20 chaises par saison.

Le Trophée Senior de l'Arbitrage a pour but de former les arbitres de chaise de la Ligue du Centre aux techniques les plus poussées de l'Arbitrage.

De Septembre 2022 à Mars 2023 :

- Choix des candidats potentiels dans la Ligue du Centre-Val de Loire, après proposition de la Commission Départementale d'Arbitrage.
- La Phase Nationale se déroulera fin Juin / début Juillet 2023 lors des Championnats de France Seniors Plus.
- Les frais de formation sont offerts par la Ligue du Centre-Val de Loire et la FFT.

Formulaire d'inscription

Bulletin d'Inscription - Trophée National Senior de l'Arbitrage

Nom : …… Prénom : ……. Date de naissance : ……...

Adresse : ……. Code postal : …… Ville : ……

☎ : 02…… : 06…… E-MAIL :……

N° de Licence : ……..

Nom du Club : …… N° de Club : 0645……

Grade :

A1..... ☐ **A2..... ☐**

Signature du CANDIDAT :

DATE LIMITE DE RETOUR : 8 FEVRIER 2023

Cette fiche doit être obligatoirement accompagnée du Rapport d'Activité du Candidat

Contact : **Pascal DORMAND**
: 06 42 19 96 56, E-mail : pascal.dormand3006@gmail.com

CLASSEMENT

Actualité du moment

Les prochaines étapes du classement tennis (classement mensuel, classement annuel, nouveau classement) :

Les échéances sur le calendrier de classement jusqu'à octobre :

- Classement mensuel le lundi 4 juillet 2022,
- Pas de classement en août,
- Classement final le lundi 12 septembre 2022,
- Nouveau classement le mardi 4 octobre 2022.

Complément d'information sur :
https://www.fft.fr/competition/tennis/le-classement/actus-classement-20212022

Demande de correction de classement

<u>En cours de saison</u> :

Après validation des matchs par le club via l'AEI ou la gestion sportive, ils apparaissent "en statut validé" dans le palmarès de chaque compétiteur.
Vous pouvez les consulter à tout moment sur le site http://tenup.fft.fr

En cas de désaccord, faîtes immédiatement une demande de correction avec les informations concernant la ou les contestations.

Adressez votre demande à : **Frans VOGELS – frans.vogels.cd45@gmail.com**

Envoyez un dossier de correction comprenant :

- Votre palmarès (victoires et défaites),
- Les informations concernant la (ou les) contestation(s) : Championnat ou Tournoi,
- Catégories : Seniors, Jeunes, Catégories d'âge, Tennis Entreprise,
- Information sur l'adversaire (nom, prénom, classement, club, …),
- Objet de la contestation.

<u>IMPORTANT</u> : Ces résultats sont également retenus pour le classement mensuel

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE

BLOCAGE DU CLASSEMENT

Seuls les certificats médicaux pour maternité permettent un blocage de classement de la saison actuelle ou de la future saison.
Les certificats doivent nous parvenir avant le 15 Juin 2021. La fédération clôture les dossiers au 1er Juillet pour la saison active.

RAPPELS

Un licencié dans avoir la mention « compétition autorisée » pour disputer une compétition.
Tous matchs jouer sans cette mention ne sera pas validé dans le palmarès et ne pourra faire l'objet d'une réclamation. En cas de rencontre par équipe, cela entraine une disqualification de l'équipe pour « équipe incomplète »

Le classement sortant le premier Lundi de chaque mois, les résultats doivent être saisis au plus tard la veille avant midi pour la prise en compte, sans cela le report sera pour le mois suivant.

Tournois et Championnats Individuels : remontés des résultats en temps réel via AEI durant la compétition ou ADOC pour les matchs libres.
Un JAT doit clôturer l'épreuve dans les 4 jours maximum après la fin de la compétition.

En cas de contestation de score, vainqueur… le joueur devra prendre contact avec le juge-arbitre ou à défaut le club organisateur. Le Juge-arbitre peut apporter directement les corrections via son compte AEI.

**Compte tenu du contexte Covid-19, au regard de cette saison tout à fait atypique,
la FFT a pris la décision de bloquer les classements des joueurs (ses)
à l'issue du dernier classement mensuel calculé en Mars.
Selon la reprise des compétitions,
le classement mensuel sera à nouveau calculé et cela jusqu'à la fin de la saison,
permettant ainsi aux joueurs (ses) ayant le nombre de points suffisants de monter
au classement mais en aucun cas de descendre.**

Pour tout savoir sur le classement, connectez-vous sur le site fédéral
https://www.fft.fr/competition/tennis/le-classement/tout-savoir-sur-le-classement

Frans VOGELS
Responsable Départemental de la Commission Classement
06 86 80 57 86 - frans.vogels.cd45@gmail.com

Certificat Médical FFT

Certificat Médical

dans le cadre des articles 193, 194 et 195 des Règlements Sportifs de la FFT pris en application des articles L. 231-2 a L. 231-2-2 du Code du Sport

Je soussigné, Docteur : _____

Demeurant à : _____

Certifie avoir examiné ce jour M / Mme / Melle :

Né (e) le : ____ / ____ / ____

Demeurant à : _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique

☐ du tennis / para-tennis / beach tennis / padel / courte paume[1] et des sports suivants[2], y compris en compétition :

_____

_____

Fait à _____, le _____ / ____ / 20___

Signature du médecin

Cachet du médecin

[1] Le cas échéant, rayer la ou les mention(s) inutile(s).

[2] Le cas échéant, compléter la liste des sports ne faisant pas l'objet d'une contre-indication.

Protection des données personnelles

1 - Coordonnées personnelles

■ L'adhésion au *[insérer le nom du club]* (le « club ») entraîne de facto l'adhésion du membre au comité départemental de / du / de la / des *[insérer le nom du comité]* (le « comité »), à la ligue de tennis de / du / de la / des *[insérer le nom de la ligue]* (la « ligue ») et à la Fédération française de tennis (la « FFT »). Par conséquent, le club, le comité, la ligue et la FFT pourront être amenés à utiliser les données personnelles – notamment l'adresse électronique – communiquées par le membre, pour les besoins de l'organisation de l'activité fédérale (notamment l'envoi de tout courrier non sollicité lié à la gestion des services attachés à l'adhésion au club et/ou à l'acquisition de la licence FFT, l'organisation des compétitions fédérales, la gestion des membres des associations, etc.). A cette fin, les informations collectées seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par le club, le comité, la ligue et la FFT.

■ Sous réserve de l'accord du membre, le club, le comité, la ligue et la FFT pourront éventuellement réutiliser ces informations à toutes autres fins – notamment tout courrier non sollicité, électronique ou non, ne concernant pas directement l'organisation de l'activité fédérale –, et pourront également être amenés à les transférer à titre onéreux ou gratuit à leurs partenaires commerciaux respectifs.

A cet égard, merci de bien vouloir cocher l'une et/ou l'autre des cases ci-après :

a. ❑ Je consens à l'utilisation de mon adresse électronique à des fins autres que celles liées à l'organisation de l'activité fédérale.

b. ❑ Je ne souhaite pas que les informations me concernant – hors l'adresse électronique – soient utilisées à des fins autres que celles liées à l'organisation de l'activité fédérale ;

c. ❑ Je ne souhaite pas que les informations me concernant fassent l'objet de transferts à titre gratuit ou onéreux.

2 - Droits et devoirs

■ En tout état de cause, conformément à l'article 39 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le membre dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

■ Pour l'exercice de ces droits, le membre est invité à s'adresser par courriel à : ... *[insérer l'adresse électronique du club]*, ou par courrier postal au ... *[insérer le nom du club]*, (adresse à compléter). Il peut également s'adresser à la FFT (fft@fft.fr / 2, avenue Gordon Bennett - 75016 Paris).

■ Le membre peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

■ Le membre trouvera des informations sur ses droits et devoirs et sur la protection des données individuelles sur le site de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (www.cnil.fr).

Fin de la fiche :

■ Je soussigné ..... *[mettre : nom et prénom]*
[+ éventuellement si l'adhésion concerne un mineur] agissant en qualité de représentant légal de... *[mettre : nom et prénom du mineur]* :

- reconnaît que l'adhésion au club... entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celui-ci et des statuts et règlements de la Fédération française de tennis (FFT) ;
- reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence ;
- reconnaît avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la FFT afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel ;
- atteste être possession d'un certificat médical datant de moins d'un an de non contre indication à la pratique du tennis y compris en compétition ;
- autorise le club ....., pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser, pour la saison .../..., l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tout type de support (notamment sur le site internet du club).

DATE : ..... SIGNATURE :